



L'ERRANCE DES JEUNES DANS LE GERS ET EN MIDI-PYRENEES

Rapport final

Étude réalisée dans le cadre du programme d'observation
sociale régionale de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires
et Sociales (DRASS) de Midi-Pyrénées

Axe : Pauvreté Précarité Exclusion

Mai 2005

***Jean Mantovani
Bruno Garcia
Cécile Souchois***

Sommaire

1 - LE CADRE DE L'ETUDE	1
1.1 La commande	1
1.2 Le projet ORSMIP-FNARS UTM	2
1.3 La faisabilité du projet et moyens	2
2 - DOCUMENTATION DU PHENOMENE	2
2.1 Des « procédures de diagnostic partagé ». Principes et formalisations	2
2.2 Une démarche du même type dans le Gers	3
2.3 L'expérience des autres départements	4
2.3.1 Les enseignements d'ensemble.....	4
2.3.2 Quelles définitions a priori de l'errance et de ses processus ?.....	5
2.4 L'action « jeunes errants et marginalité » en Midi-Pyrénées	6
2.4.1 Phénomènes d'errance chez les jeunes en Tarn et Garonne	7
2.4.2 Le département des Hautes-Pyrénées	11
3 - QUELLE CONNAISSANCE DES PHENOMENES D'ERRANCE DANS LA REGION ?	17
PREAMBULE	17
3.1 Principaux enseignements concernant les publics en errance en Midi-Pyrénées	17
3.1.1 Introduction - Le contexte de société	17
3.1.2 La notion d'errance des jeunes	19
3.1.3 Les limites de l'enquête « sociologique »	20
3.1.4 Des spécificités locales difficiles à réduire.....	20
4 - LES « JEUNES ERRANTS » DANS LE GERS	22
4.1 Approche sociologique	22
4.1.1 Des jeunes « de passage »	23
4.1.2 Des habitants	25
4.2 Entre autonomie et dépendance	28
4.3 Le point de vue des acteurs	28
4.3.1 Des catégories de jeunes plutôt valorisées	29
4.3.2 Des jeunes plus stigmatisés	29
4.4 Entre rhétorique de la violence et compassion	30
4.5 En Conclusion	31

5. LE DISPOSITIF GERSOIS	33
5.1 Introduction	33
5.2 Un large éventail de services mobilisés et des conditions favorables pour l'action partenariale	33
5.3 Mais des obstacles nombreux	35
5.4 Commentaire	38
6 - PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS	39

1 - LE CADRE DE L'ETUDE

1.1 La commande

La présente étude répond à une double commande :

a) Du pôle social de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Midi-Pyrénées, dans le cadre de sa mission d'observation sociale :

"La DRASS Midi-Pyrénées met en œuvre chaque année un programme d'observation sociale régionale décliné autour de plusieurs axes : Pauvreté précarité exclusion, Santé et Accès aux Soins, Handicap inadaptation, Vieillesse dépendances, Emplois et qualifications sociales.. Concernant l'axe I « Pauvreté précarité exclusion », le collège des directeurs DRASS-DDASS Midi-Pyrénées a retenu comme proposition pour 2004 le thème suivant : Errance et nouveaux phénomènes de rue qui s'inscrira au titre des moyens dévolus dans le CPER 2004."

Notre démarche se veut toujours régionale voire interdépartementale d'où l'idée d'associer ou de mettre en perspective plusieurs départements de la région. L'objectif de la DRASS est ainsi d'animer une réflexion d'envergure régionale visant notamment :

- à tirer les enseignements des procédures et des actions mises en œuvre à partir de 1997-98 dans différents départements (Ariège, Haute Garonne, Tarn et Garonne, Hautes Pyrénées),
- d'étendre ce type de démarche aux départements jusque là les moins concernés,
- à développer une connaissance plus systématique des situations et des phénomènes d'errance et de marginalisation des jeunes,
- de mieux connaître les composantes des dispositifs départementaux, dans le but d'en associer les acteurs à une réflexion d'envergure régionale, portant sur les moyens disponibles, pour une définition plus adéquate des besoins,

L'objectif général étant de positionner le travail des animateurs du collège DASS-DRASS, et au-delà l'action des instances décentralisées de l'Etat, dans la perspective de définir une politique régionale, à la fois moins soumise aux tensions que suscitent les phénomènes d'errance à l'échelle locale, et mieux à même de répondre aux difficultés que rencontrent les dispositifs départementaux face à des phénomènes d'errance de jeunes souvent caractérisés comme mobiles et relativement insaisissables (hors des dispositifs existants).

Sollicités par la DRASS, deux DDASS se sont associées à la démarche, dans :

- le Gers
- le Tarn

La démarche d'étude intervient dans les deux cas en appui d'un travail partenarial associant les intervenants, dans un cas sur le site d'Auch, dans l'autre sur le Nord du département.

b) La DDASS du Gers se positionne ainsi comme commanditaire de l'étude dans ses relations avec les partenaires locaux

*Ce projet d'étude émane de la DDASS du Gers confrontée depuis peu à cette problématique ;
() à l'émergence d'un nouveau public dans la ville d'Auch.*

Il est demandé au collectif d'étude :

- D'aider les instances locales à mieux *appréhender le phénomène auquel le département est confronté*,
- En participant notamment à resituer *le phénomène en Midi-Pyrénées () et les réponses mises en œuvre*.
- D'aider à l'orientation « *d'une politique locale d'insertion* », adaptée au département du Gers (notamment en valorisant l'expérience locale dans d'autres départements, les modes d'intervention actuels à l'échelle nationale).

La mission est confiée autour des trois objectifs suivants :

- Améliorer la connaissance du public cible et contribuer à une approche qualitative.
- Repérer des modalités de réponses et interroger les modes de prises en charge. Apports et Limites. Niveaux institutionnels, caritatifs et bénévoles, alternatifs.
- Contribuer à la réflexion des partenaires régionaux et départementaux.

1.2 Le projet ORSMIP-FNARS UTM

Voir Annexe 1

1.3 Faisabilité du projet et moyens

La DRASS a souhaité dans un premier temps confier la mission à un collectif d'étude constitué : *la DRASS serait favorable pour commanditer une étude d'observation sociale à trois volets dont l'un serait confié à l'ORS, l'autre à la FNARS et le dernier à l'UTM.*

Les contacts en vue d'une association directe de l'Université Toulouse Mirail n'ont pas abouti. Mais les trois composantes ont été représentées :

L'Observatoire Régional de la Santé et la Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale, dans la réalisation du travail de terrain et l'entretien des relations avec le comité technique et le comité de pilotage gersois.

L'UTM au sein d'un comité scientifique informel qui s'est réuni à plusieurs reprises en cours d'étude et a participé à la lecture du présent document.

2 – DOCUMENTATION DU PHENOMENE

2.1 Des « procédures de diagnostic partagé ». Principes et formalisations

Dans l'absolu, la démarche gersoise ne relève pas d'une initiative impulsée au niveau des instances centrales de l'Etat.

Les phénomènes dits d'errance des jeunes se sont matérialisés au début des années 90, mais les occasions que s'est donnée l'Action Sociale centrale d'animer un travail sur ce thème ne sont pas nombreuses au cours de ces 15 années.

- La Politique de la Ville a parfois emprunté à cette notion, dans le cadre des Contrats de Ville ou d'Agglomération, mais souvent au prix d'une certaine confusion entre jeune errance et situation des jeunes habitants des quartiers de logement social en mal d'intégration sociale.
- Les Programmes Régionaux pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS), initiés en 2000, font parfois encore aujourd'hui une place à la problématique, mais sur le versant santé.

- Les démarches les plus significatives ont été impulsées par la DGAS à la fin des années 90 : procédures incitatives dites de « Diagnostic partagé » et dispositifs de Veille Sociale.

La commande de la DRASS se situe dans la continuité de ces deux initiatives. Ainsi que l'investissement de la DDASS du Gers, de la municipalité et des autres institutions impliquées. Les dispositifs de Veille Sociale se sont attachés à développer des formules adaptées aux populations marginalisées de sans logis, à la fois à des fins d'information des phénomènes et d'accompagnement des situations individuelles. On leur doit la mise en œuvre coordonnée de fonctions comme la téléphonie 115, les Pôles d'accueil d'information et d'orientation, le travail de rue et l'hébergement d'urgence.

La forme que la démarche s'est donnée (Comité de pilotage institutionnel, comités techniques partenariaux...) répond au plus près aux attendus des procédures de « diagnostic partagé », qui n'ont pas été reconduites au-delà de 2002. Celles-ci se donnaient pour objectif de participer à un rapprochement le plus large possible entre les représentants locaux des institutions et des services sociaux localisés, dans un but de meilleure définition et prise en compte des phénomènes d' « errance », de concertation de proximité sur les besoins et les moyens à mettre en œuvre.

Principes

« La DGAS a mandaté en 1998 des cabinets d'études pour soutenir à partir de guides méthodologiques¹ des diagnostics locaux partagés autour de la grande précarité et l'errance des jeunes. Deux départements en Midi-Pyrénées (Ariège et Tarn et Garonne) ont participé à cette démarche ayant conduit pour partie à élaborer des propositions d'actions ».²

La notion d'errance des jeunes ressort du travail social et reflète une préoccupation de prévention et de traitement des situations de jeunes considérés comme « en danger » et « en souffrance, tant psychique que physique »³.

A partir de 1997, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité a donc cherché à susciter un modèle de procédure concertative, « sans aucun caractère impératif », faisant appel à la mobilisation des DDASS et des DRASS, et au-delà à l'ensemble des intervenants confrontés aux phénomènes considérés.

La procédure répond à un double souci :

- de « favoriser un diagnostic partagé sur les questions de marginalité et d'errance »
- de « susciter une mise en synergie des acteurs locaux »

2.2 Une démarche du même type dans le Gers

Si les procédures de « diagnostic partagé » sur l'errance des jeunes ne sont plus d'actualité au niveau central de l'Etat, la dynamique initiée dans le Gers s'inspire largement de la méthode :

Au stade initial de l'étude, le contexte local se caractérise par un fort investissement de la Mairie d'Auch, qui se traduit notamment, dès 2003, par la mise en place :

- d'un comité de pilotage qui rassemble une large part des représentants décisionnels des institutions et services professionnels.

Cette instance a décidé de la création d'un poste de travailleur de rue, devenu effectif en mai 2004, au moment où l'étude a commencé.

¹ Voir bibliographie III 2 et suivants.

² Texte programmatique DRASS 2004

³ Cf III 2

- d'un comité technique à réunion mensuelle, où figurent régulièrement des représentants :
 - des services municipaux
 - des services et structures présents au chef lieu de département : acteurs sociaux de secteur, Mission Locale, Communauté de Communes, associations d'insertion, représentants des lieux d'accueil et d'hébergement, PASS, etc. où interviennent plus ponctuellement des animateurs d'associations caritatives et humanitaires.

Dès avant la constitution de ces instances, un collectif d'intervenants a participé à une première investigation préoccupée des situations de précarité des jeunes en matière de logement (voir annexe 4 : enquête Logement – 2001-2002).

Dans le cadre du comité technique, les animateurs de la structure auscitaine d'accueil de jour destinée aux sans logis (Le Point du Jour), en lien avec divers autres intervenants, ont réalisé un important travail d'analyse qui a permis de préciser un peu les profils de jeunes (et de moins jeunes) usagers de la structure.

2.3 L'expérience des autres départements

Les actions ciblées initiées par la DGAS à partir de 1997 se sont traduites par une mobilisation relativement large.

Divers départements de la métropole ont animé un travail sur ce thème. Le point réalisé en l'an 2000 mentionne notamment : Allier, Ariège, Cantal, Doubs, Finistère, Ile et Vilaine, Jura, Haute-Loire, Indre et Loire, Loire-Atlantique, Morbihan, Puy De Dôme, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône, Tarn et Garonne, Haute-Vienne, Territoire de Belfort, Val d'Oise. (Voir ANNEXE 2)

2.3.1 Les enseignements d'ensemble

Les enseignements majeurs de cet ensemble d'expérience se situent nous semble-t-il à deux niveaux :

- dans « la complexité des phénomènes, ses représentations différentes selon les acteurs ». Dans la plupart des cas, les efforts des participants ne permettent pas de véritablement qualifier les processus et les situations. En l'absence notamment de dispositif institutionnel centré sur les « 18-25 ans », susceptible de garantir la représentativité des situations de jeunes marginalisés et la légitimité d'une action sociale à leur égard, « un travail sur l'errance confronte à des différences importantes dans les représentations du problème, véhiculées par les acteurs engagés, en fonction de leur position institutionnelle et de la façon dont ils ont à traiter les questions ».
 - cette difficulté a été souvent signalée, et notamment en Midi Pyrénées à travers l'étude réalisée à la demande de la DDASS de la Haute Garonne en 1998⁴. Les « outils » d'une définition font défaut pour des acteurs réduits à caractériser des phénomènes qui échappent souvent largement à leur intervention en empruntant aux catégories qui définissent leur fonction et leurs missions. Au risque d'une déqualification sociale radicale des jeunes marginaux.
 - Les professionnels se trouvent le plus souvent confinés sur le terrain « palliatif », à considérer les « manques » et les « souffrances » des individus, en même temps que l'inadaptation des moyens existants. Les « outils » leur manquent pour faire la part entre des catégories positivées de publics légitimés, et les figures de « marginaux »

⁴ Cf. II 12

plus ou moins organisés, de « parasites », de « vagabonds »... supposés ne pas être quittes de la responsabilité de leur état.

- dans le caractère disparate des instances réunies à des fins de diagnostic partagé, commissions, groupes d'échange et de réflexion, comités de pilotage, comités techniques...
 - parfois limitées au concert inter institutionnel et à quelques correspondants professionnels ou bénévoles,
 - souvent plus largement ouvertes aux acteurs de terrain, travailleurs sociaux et de santé, associations. Cette ouverture répond aux attendus initiaux de la démarche.
 - Plus rarement accessibles aux intervenants susceptibles de se faire porteurs de la parole des jeunes, ou à une forme quelconque de représentation directe, comme les procédures centrées sur les « SDF » ont parfois su la solliciter par le passé.

La tonalité générale des comptes-rendus varie sensiblement selon les modalités de la mobilisation, notamment en ce qui concerne le regard porté sur la nature et le sens imputables aux situations et processus étudiés.

Elle varie de façon tout aussi marquée, le fait nous semble important à noter, selon que la démarche engagée s'est ou non dotée des moyens nécessaires pour une investigation de terrain auprès des jeunes marginalisés, que ce soit par le biais :

- d'une étude déléguée de type « ethnologique »
- de la mise en place d'une fonction de « travail de rue »
- de la mobilisation des intervenants dans le contact et l'information directe des situations et trajectoires de jeunes personnes.

En l'absence de l'une ou l'autre de ces formes de médiation directe, le propos sur le phénomène et sur les jeunes errants, fut-il partagé, apparaît nettement plus stéréotypé, et avec lui la définition des besoins et des moyens.

2.3.2 Quelles définitions a priori de l'errance et de ses processus ?

Les processus qui y participent :

« Du point de vue des personnes, les processus qui participent à l'errance sont divers. Ont cependant été particulièrement repérés :

- *la difficulté des jeunes à trouver des ressources suffisamment pérennes,*
- *la fragilité personnelle amenant à fuir les difficultés qu'ils rencontrent dans l'errance,*
- *l'attraction qu'exerce celle-ci au moins dans un premier temps par la liberté qu'elle permet »⁵.*

Selon les mêmes sources, y participent également les ruptures familiales, autant du fait des « tensions » entre parents et enfants, d'une « volonté d'autonomisation contrariée », du refus du « contrôle social qui s'y exerce...

Les tentatives de définitions empruntent à une multiplicité de registres, parfois difficilement conciliables : fragilité personnelle, quête d'autonomie, désir de s'abstraire des contraintes, précarité de l'emploi et du logement, ruptures ou passé de précarité familiale, isolement (manque de ressources de « réseau »), effets induits de l'offre d'accueil et d'insertion (qui s'inscrit généralement dans des temps courts), échecs répétés (scolaires, professionnels...), choix de cultures alternatives, ruptures de l'adolescence... auxquels s'ajoutent les problèmes psychiques, l'incapacité à supporter la frustration, les phénomènes d'entraînement de groupes, etc.

⁵ Cf III 2 et suivants

Le regard porté sur les « populations » en présence, sur les manifestations du phénomène est également fonction des positionnements d'acteurs, entre :

- des points de vue étroitement « exogènes » (un regard extérieur sur les signes les plus visibles du phénomène, le plus souvent focalisé sur les comportements déviants de certains jeunes, qui traduit l'exaspération d'une part des habitants),
- des points de vue plus « compréhensifs », fondés sur une plus grande proximité avec au moins une partie des jeunes considérés.

On notera à titre d'illustration que le débat d'acteurs s'attache souvent à définir en quoi les trajectoires de jeunes marginalisés peuvent être considérées comme essentiellement subies par ces derniers, comme une « réponse » ou une « adaptation » aux contraintes qu'ils rencontrent, ou comme résultant d'un choix de leur part. Ce débat convoque souvent les situations les plus dégradées et insiste généralement sur les « dangers » qui s'attachent aux parcours de marginalisation, en se focalisant sur les dérives « à la rue » : la manche, les consommations d'alcool ou d toxiques, les trafics... tendant ainsi à poser ces dernières comme résultantes intrinsèques des conduites de jeunes dans leur ensemble.

Il apparaît que la plupart des intervenants associent toutes conduites de jeunes à l'errance dès lors qu'elles échappent un tant soit peu aux normes les plus strictes, résidentielles, professionnelles, relationnelles, vestimentaires, culturelles... La confusion est rarement levée entre question sécuritaire, question d'ordre public et question sociale. Cette tendance à l'amalgame apparaît d'autant plus marquée :

- lorsque les acteurs impliqués se situent en position de conflit « territorial » avec certains jeunes (portant en premier lieu sur le bon usage des espaces publics). La dimension sécuritaire reste alors dominante.
- De la part d'acteurs peu impliqués dans le contact direct avec les jeunes incriminés, qu'il s'agisse d'intervenants institutionnels, professionnels ou bénévoles. La nature des discours sur les jeunes apparaît alors comme reflet de la « distance sociale » qui sépare les jeunes des institutions et services.

Les enjeux des diagnostics partagés n'en apparaissent que plus importants : il s'agit de réaliser les conditions d'une médiation entre jeunes et intervenants qui semblent aujourd'hui rarement réalisées.

2.4 L'action « jeunes errants et marginalité » en Midi-Pyrénées

Dans la perspective d'une intervention coordonnée à l'échelle régionale, l'expérience des huit départements de Midi-Pyrénées reste à reconstituer. Bien qu'à des titres et dans des contextes institutionnels divers, tous ont au moins engagé une réflexion sur le sujet, et la plupart ont initié une action concertée.

L'Ariège et le Tarn et Garonne ont participé à l'animation de la procédure nationale DGAS de 1997. La Haute-Garonne, et d'abord la métropole régionale, héritent d'une histoire de la prise en compte de la question SDF commencée dès le milieu des années 80 (Voir II 12, II 27, III 24, III 32, IV 15, et plus particulièrement IV 22, V 5, VI 2 pour la dimension historique). On notera toutefois que le Sud du département a aussi fait l'objet d'une attention particulière, qui a donné lieu à publication (Voir VI 3). A posteriori, la mise en place du dispositif toulousain de Veille Sociale y apparaît aujourd'hui essentiel, pour avoir réussi la synthèse des interventions antérieures dans un cadre plus institutionnel. Mais s'il est un enseignement majeur de l'expérience toulousaine, c'est bien que les phénomènes récents de marginalisation des jeunes y

demeurent certainement, comme ailleurs, les moins documentés (voir plus particulièrement IV 15, IV 24). Le Lot a aussi ses dispositifs propres, dont l'expérience mériterait d'être capitalisée (réseau REVIH, action sociale et d'insertion en prise avec les phénomènes de marginalisation des jeunes en milieu rural et urbain,...). Le Gers et le nord du Tarn font l'objet de la présente démarche. Ce dernier département a développé une action en réseau dans sa partie Sud (Castres Mazamet), qui mériterait également d'être intégrée à une mise en perspective régionale.

Deux exemples

Nous tenterons ici de rendre compte de deux expériences départementales, qui nous apparaissent à la fois contrastées et complémentaires. Celles du Tarn-et-Garonne et celle des Hautes-Pyrénées.

L'exercice d'écriture d'un bilan immédiat des actions centrées sur les jeunes marginalisés n'est pas des plus faciles, le plus souvent parce que les procédures initiées n'ont pas trouvé les moyens de se pérenniser, et surtout par disparition des porteurs de projets. L'action auprès des publics les plus marginalisés est à l'image de ces derniers, souvent des plus précaires, et des moins reconnus. (Voir IV 22, V 5 ...).

Le risque est aussi dans la difficulté à faire le point des diverses interventions. Toute investigation est condamnée à se concentrer sur ce qui lui apparaît comme essentiel, et donc à faire des choix.

2.4.1 Phénomènes d'errance chez les jeunes en Tarn et Garonne (résumé)

Expérience de procédure de « diagnostic partagé » sur le Tarn et Garonne
entre 1997 et 2002 (Sources : documentation et contacts)

Résumer l'expérience de 6 années d'animation partenariale sur un département est bien sûr difficile et sujet à arbitraire. Nous nous bornerons à souligner les points qui nous paraissent les plus importants, dans une perspective opérationnelle.

a) La démarche

La DDASS du Tarn et Garonne a saisi l'opportunité ouverte par la DGAS pour engager un travail dès le mois d'octobre 97. Un ensemble de facteurs a participé à cette initiative :

- Les intervenants locaux avaient dès avant repéré des difficultés avec les jeunes errants et en avaient fait part aux institutions et collectivités
- Une forte **mobilisation partenariale** s'était manifestée en ce sens dès avant l'entrée en procédure, avec notamment une implication notable des associations.
- La DDASS avait pris l'initiative dès 1996 de **faire circuler un questionnaire** auprès de 80 « organismes » du département « intervenant auprès des jeunes » et avait publié les résultats.
- Ceux-ci faisaient notamment état d'une augmentation des jeunes dans les structures d'hébergement.
- Dans le même temps (1996), une vague pétitionnaire provenant « de la société civile » attirait l'attention sur la présence grandissante de jeunes dans les espaces publics du centre ville de Montauban.

❖ *Modalités de la mise en dispositif*

Il est créé :

- un **comité de pilotage « a l'initiative de M. le Préfet »**. Ce fait apparaît très important y compris de la part des animateurs de la démarche. Il traduit un engagement ferme à privilégier la concertation, Celui-ci est largement ouvert aux institutions : Préfecture, CCPD, DDJS, DSD, Académie, Justice, CCAS... ainsi qu'aux associations.
- un comité de suivi professionnels/bénévoles
- des **commissions** (ou groupes de travail) thématiques dont :

- un groupe de travail « hébergement »
- un groupe de travail sur l'accueil des jeunes en situation d'errance et de marginalisation

Il est fait appel à un accompagnement technique (en l'occurrence par un bureau d'études) qui est chargé, outre d'animer le dispositif, **de rencontrer différents** élus du département, de façon à mieux saisir leurs « préoccupations » (Cf. III 7).

Les collectifs se dotent rapidement d'instruments de recueil d'information dits **outils de veille**.

Un « tableau de bord » existe dès 1997. Il est réactualisé tous les ans.

Ci-dessous la synthèse de 2001

Type	Indicateurs	1997	1998	2001
Type 1	Jeunes hébergés	196	201	325
Errance en hébergement	Jeunes en accueil de jour	80	113	195
	RMI - de 25 ans	113	81	60
	Aides FAJ sans logement personnel	159	210	98*
	Jeunes connus Mission Locale hébergés	107	237	149
	Bénéficiaires de l'aide médicale Etat	47	192	
	FAJ « subsistance »			375

Type 2	Nb d'espaces publics investis	10	9	15
Errance de groupe	Jeunes concernés	+/- 60	25 à 30	-35
	Accueil par urgences hôpital	+/- 65	41	52
	Nb de squats repérés (par TS)		2	
	Nb de squats repérés (par police, gendarmerie)			10
	Saisines gendarmerie/police par SNCF		27	41
	Jeunes rencontrés par équipes de rue		84	67

Type 3	Placements de jeunes de 12 à 16 ans	43	86	
« Errances urbaines »	Nb de contrats jeunes majeurs	38	19	
	Jeunes identifiés par TS "avec comportements de marginalisation			
	Fugues déclarées	287	261	162
	Aides FAJ en urgence (Puis TRACE)	99	115	*157
	Jeunes connus de la Mission Locale comme « en grande difficulté »		149	*24
	Jeunes déscolarisés signalés au procureur		16	24
	Nombre d'absences signalées		108	192

Un état de l'hébergement sur le département est également tenu à jour : il fait état de 1018 personnes hébergées en 2000, dont 201 jeunes de moins de 25 ans (897 et 196 en 1997).
Chaque structure associée est amenée à dresser son propre état des lieux : hôpital, police-gendarmerie, CCAS, SNCF, Justice...

❖ *Les pistes d'action*

Le comité de suivi s'attache dès les origines à définir les orientations d'une action spécifique. Elle définit dans un premier temps des « pistes pour l'avenir » et les principes qui les structurent.

Parmi les plus remarquables :

- *Aller vers les jeunes errants*

L'action sociale restant « structurée en termes de réponse à une demande » le constat est que certains des jeunes sont sans demande, ou que les demandes restent sans suite. Ce qui peut s'interpréter pour beaucoup dans le registre de la « souffrance psychologique ».

Propositions :

- développer de nouveaux modes d'action du type « aller vers » : prendre contact, entrer en relation
- élargir le partenariat du travail de rue
- développer l'action en réseau entre secteurs prévention et répression, médical et social
- déployer de nouvelles formes d'accueil

- *Un travail sur l'usage des espaces publics*

Les lieux publics sont appropriés de façon « normale » (lieux de rencontre d'échange...).

La politique du logement au centre ville a des effets sur les usages de l'espace public.

Même logées, les personnes « retournent à la rue » dans la journée.

L'accès au logement ne permet pas de rompre avec le sentiment d'isolement.

En conclusion : nécessité d'un accompagnement.

Promouvoir une animation organisée, et diverses formes de médiation.

- *Intervenir sur « l'activité »*

L'intervention a permis de relativiser le sentiment de vide, elle a permis de « repérer de réelles capacités à faire ».

Accompagnement et médiation doivent donc intégrer le potentiel lié aux « activités d'expression artistique », action de convivialité (repas de quartier,...), ateliers divers.

La démarche suppose que le travail social accepte une certaine « prise de risque ».

- *Mieux coordonner*

Dans une perspective de formalisation de réseau.

b) Les actions entreprises

Une caractéristique majeure du dispositif Tarn et Garonnais est également dans l'attention qu'il a portée à définir le plus tôt possible des orientations pratiques et des objectifs aux actions entreprises.

La liste que nous en donnerons n'est pas exhaustive (état transitoire), mais déjà très indicative des orientations générales.

❖ *Définition de l'errance*

Chaque structure a son niveau participe à qualifier et quantifier les situations d'errance auxquelles elle est confrontée.

❖ *État des lieux de l'offre spécifique*

- *Équipes de rue*

Elles sont mises en œuvre à l'initiative du CCAS et de l'Association La Pause dès le début de l'année 1997 (avant lancement des dispositifs DGAS – Avril 97).

La démarche se définit comme « tentant () de rétablir les liens entre les personnes à la rue, leur environnement et les institutions ».

Rencontre notifiée avec 206 personnes dont seulement un tiers de moins de 25 ans.

Au moins cinq personnes ont participé à ces équipes (chiffre de 97), des associations La Pause et R ? Tort, Epice 82. Sortie à deux ou trois personnes, le plus souvent homme+femme.

Chaque « sortie de rue » a donné lieu à un ensemble de fiches qualitatives.

C'est de ce travail de rue que découle un diagnostic qui est très vite partagé par les divers intervenants, selon lequel « il n'existe pas un profil type », les « jeunes errants » se révélant à la fois en tant que « personnalités singulières ainsi que des groupes éphémères ». Trois types principaux de « manifestations » apparaissent :

1 - **Les conduites d'errance associées à la fréquentation des centres d'accueil de jour et/ou d'hébergement** (au plan sociologique, on y trouverait certainement à redire, en termes d'imposition de l'objet et de déni du sujet, mais peu importe, il s'agit du résultat d'un « travail », en soi respectable)

Au-delà de la pétition de principe selon laquelle les structures d'accueil font face à une augmentation notable des demandes d'hébergement, le texte s'attache à bâtir l'image de jeunes « en galère », « depuis plusieurs mois, voire un ou deux ans », qui ont le plus souvent des « conduites addictives ».

2 - **Des « conduites d'errance » qui se manifestent « dans les espaces publics », en groupes.**

Lieux « utilisés » pour des « pratiques de mendicité », vente de petit artisanat, petit spectacles de rue. Des personnes en « refus par rapport aux dispositifs institutionnels », « en rupture revendiquée avec la vie normale », avec « usage massif » de produits divers, et dégradation psychique et physique.

3 - **Un type « d'errance urbaine » de jeunes habitants**, en « conduite de fuite » et de marginalisation. Des jeunes en risque de passer d'une « errance sédentaire » à une « errance active » (Cf. III 22 pour l'origine de la notion).

- *Dans le cadre de « l'aller vers »*

Voir « les pistes » ci-dessus. La formule a donné lieu à définition d'actions concrètes, mises ou non en œuvre :

Action Santé dans l'articulation entre hôpital, psy et travail social

Action avortée sur le logement alternatif

...

- *Dans le cadre des "activités"*

Organisation de repas autogérés

Insertion par l'expression artistique

- *Sur le thème "espaces publics"*
 - Actions de médiation de quartier
 - Faire participer les "errants" aux manifestations publiques
 - Accompagnement social personnalisé des jeunes logés

- *Coordination*
 - Mise en place d'un "comité de veille"
 - Renforcement des relations police, justice et travail social.

c) Devenir du dispositif

A partir de 2003, la question de la jeune errance est passée relativement au second plan alors que s'imposait une problématique lourde liée à l'afflux de personnes en demande d'asile.

Les phénomènes observés les années précédentes, en particulier de groupes importants d'estivaliers/festivaliers de passage plus ou moins durable, ont eu tendance à se résorber (ce qui semble assez général).

Mais le département a connu de nouvelles difficultés au cours des étés 2003 et 2004, liées notamment à la présence de jeunes en quête de petits boulots saisonniers, dont les conditions d'accès au logement et à l'emploi ont pu apparaître alarmantes. Une action partenariale serait susceptible d'être relancée en ce sens.

2.4.2 Le département des Hautes-Pyrénées

a) Dispositif d'urgence et actions spécifiques « Errance des jeunes »

Nous évoquerons deux composantes de l'action départementale. Cela sera inévitablement au détriment de certaines interventions aujourd'hui moins visibles (au dépend notamment des actions menées par les instances d'insertion dans le Nord du département -Vic Bigorre, et en complète méconnaissance de la situation dans les villes de l'Est du département (Bagnères, Lannemezan, ...).

b) Sur le Site de Tarbes

En 1997-98, les instances tarbaises ne se sont pas engagées dans la démarche de « diagnostic partagé » initiée par la DGAS.

Elles ont par contre mobilisé des ressources plurielles, relevant de différents dispositifs d'essence étatique ou locale :

- Plan Départemental d'Accès aux Soins des Personnes les plus Démunies
- Contrat de Ville de l'agglomération tarbaise
- Plan Départemental d'Accès au Logement
- Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
- Plans Locaux d'Insertion.

Liste non exhaustive.

Dans chacun de ces cadres, des instances de consultation ont été mises en place, comités de pilotage, comités techniques, groupes d'appui... qui participent à la construction des réponses aux phénomènes identifiés.

La concertation a en outre la ressource de s'inscrire dans des relations normalisées au niveau institutionnel entre représentants de l'Etat, du Département et de la Préfecture.

❖ ***Un dispositif « Sans logis » assez fourni***

La ville de Tarbes dispose d'une offre d'hébergement relativement conséquente (voir III 16). Certains établissements ont engagé une réflexion sur l'accueil des jeunes en errance, des jeunes marginaux handicapés, et y compris sur l'accueil des chiens. Un volet important de chambres d'hôtel complète l'offre des structures.

Mais les CHRS ont en moyenne un public plus âgé que ceux de l'errance. Il n'y a guère qu'en hiver que l'on voit vraiment des jeunes venir « se mettre à l'abri ». Et on peut penser avec certains acteurs qu'il « n'est pas évident que ce soit à partir de l'hébergement que l'on pourra faire quelques choses » (en matière d'errance des jeunes). Les flux de jeunes de passage, le « mouvement » caractéristique de la population des jeunes, échappe pour beaucoup à l'offre d'hébergement de réinsertion.

Un SAMU social fonctionne d'octobre à mars, mais il enregistre peu de demande d'hébergement de la part des jeunes, qui ont leurs lieux à eux, pour beaucoup dans le domaine des squats.

Les associations caritatives et humanitaires sont en outre particulièrement investies. Elles proposent notamment différents lieux d'hébergement (les restos du Cœur gèrent par exemple des appartements relais), d'accueil de jour et d'accroche. Divers ateliers sont ouverts sur des activités d'insertion hors économique. Ils répondent à un souci partagé de considérer les personnes en valorisant leurs ressources, de susciter des activités de groupes...

Mais ces lieux restent dans l'ensemble assez peu fréquentés par les jeunes à la rue. Et l'errance des jeunes n'apparaît pas spécifiquement comme « un cadre réfléchi pour les associations ».

❖ ***L'action spécifique « jeunes errants »***

Elle repose en partie sur des financements croisés DASS/Politique de la Ville, et plus largement sur une animation inter institutionnelle, entre mission de rue et groupes d'appui.

Le rôle de l'APS (Prévention spécialisée, travail social « de rue ») y apparaît essentiel. Le fait est assez remarquable pour être signalé : cette structure (de compétence départementale) a « investi le centre ville au début des années 90 » et s'attache depuis lors à accompagner les situations de grande marginalité, avec pour « cible » principale les jeunes majeurs de 18 à 21 ans. (Cadrage ASE étendu)

❖ ***Un travail spécifique en direction des jeunes squatters***

Il s'agit à nos yeux de l'une des interventions les plus significatives à l'échelon régional. On verra plus loin que les situations de squats représentent une part notable de la problématique dans les villes moyennes de Midi-Pyrénées. Celles-ci sont rarement considérées par le travail social, lorsqu'elles n'échappent pas totalement au regard des professionnels.

L'un des vieux quartiers populaires de la ville centre se caractérise par la vétusté de l'habitat ainsi que par un « niveau d'acceptation élevé » des habitants pauvres. Ces lieux concentrent aujourd'hui l'essentiel des squats tarbais et l'APS, en lien avec des bénévoles, en a fait l'un des pôles de son activité, autour de questions clés : « Comment travailler la question du logement avec ces publics ? Dans quelles perspectives de relogement des personnes ? ». « On sait aujourd'hui qu'il y a des squats. Ils se sont déplacés dans le temps parce qu'il y a eu aussi pas mal d'opérations de rénovation. Dans quelles perspectives urbanistiques peut-on se situer et notamment face aux procédures d'expulsion en cours ?

La démarche emprunte largement aux résultats des travaux de la commission nationale qui a publié le rapport « Squats et habitat de fortune » (III 14).

La façon dont en parlent les acteurs directs tranche franchement avec le misérabilisme et la stigmatisation habituels, notamment lorsqu'ils décrivent la condition de ces jeunes intégrés

dans des « lieux de vie », espaces « un peu communautaire », « lieux ouverts, conviviaux », « essentiellement investis par les jeunes », qui « se débrouillent tout seuls » sont souvent « super bien organisés, ils savent où s'adresser ». Ils disent également la distance qu'il peut exister entre une problématique des « jeunes errants » focalisée sur les manifestations les plus visibles (« chasse à la manche de centre ville ») et le caractère discret des squats, même s'ils font parfois l'objet de « quelques tensions », d'« histoires » plus ou moins affichables...

Dans ce contexte, le travail social de prévention ne va pas sans mettre à distance les habituelles tendances (des habitants, des intervenants sociaux, et jusqu'aux représentants des institutions) à considérer que la meilleure façon de traiter des phénomènes de marginalisation des jeunes consiste à les déplacer. « On n'a pas à redouter que les jeunes passent, au contraire il faut que des jeunes passent pour qu'on puisse commencer un travail avec eux ». « Il faut un certain temps à ces personnes là pour se dire qu'au bout d'un moment elles peuvent s'autoriser à s'arrêter un moment ». Formules rares qui traduisent le sentiment qu'il n'est « pas sur qu'il y ait grand monde qui tienne à les sédentariser ».

Dans les Hautes-Pyrénées comme dans tous les départements de Midi-Pyrénées, le phénomène n'est pas proprement urbain. Il concerne aussi des secteurs très ruraux où des jeunes trouvent à se localiser, notamment dans le Nord du département. Ces formes d'habitat alimentent un passage qui a sa visibilité maximum au centre de la ville (alors que la part rurale du phénomène échappe assez largement aux regards).

Il semble qu'à Tarbes comme ailleurs la crainte de voir l'augmentation des capacités d'accueil faire « appel d'air » domine les logiques d'élus et d'habitants. La représentation dominante situe Tarbes sur la voie vers l'Espagne (?) de jeunes venant pour beaucoup du Nord Ouest du pays... (On notera tout de même que les Hautes-Pyrénées n'ont pas de passage routier entre la vallée d'Ossau, au sud de Pau, et la vallée d'Aure, au sud de Lannemezan. Tarbes n'a pas d'accès direct sur l'Espagne).

c) L'expérience du « réseau santé solidarité » de Lourdes

❖ *De l'informel au formel*

L'expérience lourdaise de réseau santé s'adresse aux personnes précaires et marginalisées. Elle nous paraît mériter une mention particulière.

Elle ressort d'un premier rapprochement entre intervenants réalisé dans le cadre des cellules d'appui du RMI mises en place à partir de 99 à l'initiative et avec financement du Conseil Général. Ces contacts se poursuivent aussi dans le cadre des Commissions Territoriales d'Insertion, instances de concertation inscrites au Plan Local d'Insertion.

L'initiative en revient aux professionnels qui se côtoient au quotidien dans les locaux de la Maison Départementale de la Solidarité, structure de proximité où les échanges entre intervenants sont facilités. L'existence d'un tel lieu apparaît très importante.

A Partir de 2000, le noyau initial un ensemble de rencontres, avec un objectif premier de partage des expériences et des compétences :

- avec les associations caritatives et humanitaires. Peu demandeuses au départ de contact avec les professionnels, sinon d'informations concrètes ;
- avec d'autres acteurs professionnels : l'action de prévention et d'accompagnement social autour des jeunes « errants » s'articule dès le départ avec l'action d'insertion. Le travail de commissions associe les associations d'insertion par l'économique qui interviennent sur le secteur (chantiers, emploi CES, jardins...);

- avec les agents du CCAS de la ville, qui accompagnent souvent les problématiques les plus lourdes.

Les premières rencontres conduisent les participants à dresser un tableau d'ensemble marqué par les problèmes de grande précarisation et de marginalisation d'un public de plus en plus large. Il est fait état de situations mal connues, et notamment de personnes en grande difficulté de logement, SDF, squatters... qui se devinent derrière les interventions individuelles mais restent à informer de façon plus systématique. Que ce soit dans le cadre du suivi du RMI ou dans le cadre de l'action sociale classique, il s'avère que la dimension santé s'impose de plus en plus comme une priorité, y compris et d'abord dans le champ de l'intervention sociale.

Ces démarches ont abouti à la première formulation d'un projet de réseau à vocation d'intervention plus transversale : « passer de démarches individuelles, ponctuelles, du cas par cas, à une dynamique plus inter institutionnelle ».

Le but devient alors de formaliser le « maillage » en cours, « avec pilotes repérés dans chaque institution ».

Au départ, il n'existe pas de volonté institutionnelle très marquée susceptible de « cadrer » les acteurs. Avec la formalisation du réseau un copilotage institutionnel met en place, animé par la DDASS et le Département. Les institutions de tutelle se portent demandeuses d'un repérage plus systématique des situations de personnes en grande précarité. Les missions de services se trouvent ainsi élargies à l'élaboration d'un diagnostic global partagé.

L'action collective s'inscrit dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS).

Le réseau émergent élargit ses contacts en direction des structures de soins. Initiées dès le départ du fait de la participation active de médecins de prévention, les échanges entre travail social et médecins se développent, notamment en direction :

- du CH Local, dont le rôle de proximité apparaît essentiel,
- du CDPA local (prévention anti alcoolique, devenu ANPA 65)

Une certaine stabilité des acteurs associatifs et professionnels participe à l'homogénéité des commissions.

❖ *Le dispositif « errance »*

L'offre spécifique de ville en direction des SDF et « errants », offre d'accueil, et d'hébergement, de veille sociale... apparaît très limitée (pas de PAIO, le 115 est centré sur Tarbes, où sont le plus souvent dirigées les personnes en quête d'hébergement d'urgence). La fonction d'accueil de nuit est assurée de façon très théorique par le CCAS, qui assure quelques chambres d'hôtel en période hivernale. L'accueil de jour associatif est limité à 3 jours/mois...

L'action caritative et humanitaire demeure orientée vers les publics traditionnels des familles pauvres plus que vers les plus marginaux.

Les premières réalisations de réseau :

- *L'information*

Les premières réunions sont dévolues d'emblée à « dresser un état des lieux » :

De l'offre sociale et de santé :

L'objectif est de réaliser et de diffuser un premier annuaire des services (inexistant jusque là). Le projet est en cours d'aboutissement en 2004.

Des publics en présence :

Les participants constituent une première « liste » anonyme de plusieurs dizaines de personnes en situation de grande précarité, repérées dans le cadre de leur activité de mission et de service.

Ce premier recueil d'information sur fiches a permis d'alimenter les débats sur le « comment faire » dans un cadre de réseau.

Dans une deuxième phase, les membres du réseau manifestent le souci de « recueillir la parole des gens » et de mieux définir « comment se rapprocher de façon plus concrète de ces publics ? », autour de leurs conditions d'accès aux soins et à la santé. Cette réflexion débouche rapidement sur un projet d'enquête directe, au contact des personnes sans logis, des publics précaires de l'action caritative, ...

- *L'enquête*

- Disposant d'un soutien financier DDASS très limités, les membres du réseau se sont eux-mêmes chargés de l'investigation de terrain. On sait que l'un des obstacles majeurs à ce type de démarche tient au fait que les définitions de missions des professionnels y laissent peu de place. Aussi symbolique qu'ait été le soutien institutionnel, il aura au moins permis de lever ce type de barrière et de laisser les acteurs considérer que : « On a tous travaillé avec les marges de manœuvres que l'on s'est créées ».
- Ce travail d'étude a été réalisé en peu de temps et les résultats mis en commun (voir III 15 – On trouvera en Annexe 6 la trame d'entretien utilisée par les acteurs-enquêteurs du réseau)

Cette expérience reste à nos yeux exemplaire.

- *Des « Formations-action »*

Les difficultés que rencontrent des acteurs issus d'univers disparates à partager une même culture sont réelles et souvent difficilement surmontables. La formalisation d'un réseau de santé demande en outre des compétences techniques dont ses membres ne disposent pas a priori.

Le réseau a là-aussi obtenu un certain soutien des institutions (DDASS), pour inscrire ses membres dans une série de sessions de formation, dites « formations-action ». Au-delà des notions théoriques qui ont été abordées, portant sur la notion de réseau, sur les attendus des dispositifs concertés dans les politiques publiques, elles se sont attachées à étudier les conditions concrètes de mise en œuvre du réseau lourdais.

Les initiateurs de la démarche considèrent aujourd'hui que cette démarche « nous a aidé à nous projeter pour formaliser le réseau »

- *La charte du réseau.*

La mise en œuvre d'une action en réseau demande définition de principes et de règles partagées.

Les sessions de formation ont été pour partie consacrées à ce nécessaire travail de régulation interne, autour de quelques questions essentielles : comment articuler concrètement action sociale et de santé, intervention associative et professionnelle, partage de l'information et respect du secret professionnel, etc.

Le résumé ci-dessous ne rendra que partiellement compte du travail effectué.

Le « Réseau Santé Solidarité » s'est doté (2003) d'une « Charte de réseau » qui précise (résumé) :

- Les objectifs du réseau :

Le travail de réseau a pour but l'amélioration de l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des personnes en difficulté sociale, grâce à une meilleure connaissance de leurs besoins, de l'offre existante sur le territoire et la coordination des différents acteurs.

- Ses « valeurs et engagements »

La personne est au centre des préoccupations des acteurs de terrain dans le respect des principes suivants :

- Droit à des soins de qualité

- Droit à la confidentialité

Toute personne qui s'adresse à un membre du réseau est informé qu'il ne travaille pas seul...

De mobilisation des personnes

Les acteurs du réseau s'engagent à : au respect mutuel, à faire évoluer leurs pratiques, à repérer les dysfonctionnements et à chercher à y remédier.

- Organisation

Le réseau travaille en groupe élargi, en sous groupes ou en concertation ponctuelle, selon le niveau de coordination considéré.

Le réseau est co animé par au moins deux professionnels () de formation, l'une médicale, l'autre sociale...

Il se dote de moyens en matière : de formation, d'outils et supports d'information et de documentation.

La participation au réseau relève d'une démarche volontaire des acteurs.

❖ **Le bilan**

Il est sans doute beaucoup trop tôt pour tirer des enseignements définitifs de l'expérience lourdaise. Mais quelques enseignements s'imposent :

- La démarche a permis d'attirer l'attention sur des phénomènes qui restent généralement mal connus de l'action sociale de missions comme des services de santé (voir in texte). Elle a permis de rompre avec le sentiment de fatalité qui prévalait jusque là.
- Le réseau a acquis une représentativité grandissante aux yeux des acteurs institutionnels, dès lors qu'il a commencé se formaliser et à publiciser les résultats de ses travaux.
- Le collectif peut avoir le sentiment d'avoir franchi des étapes nécessaires dans le sens d'une coordination des moyens et d'une plus grande opérationnalité. Ses principaux animateurs considèrent notamment qu'il « en arrive aujourd'hui à une étape de définition des besoins ».

3 - QUELLE CONNAISSANCE DES PHENOMENES D'ERRANCE DANS LA REGION ?

Préambule

Le chapitre qui suit s'inspire des différentes sources évoquées plus haut :

- Bibliographie régionale
- Expérience des procédures de « diagnostic partagé »
- Expériences régionales de mise en dispositif

L'ensemble ne prétend pas « couvrir » correctement l'espace régional. Les situations du Lot et de l'Aveyron n'y sont pas évoquées, alors que la question de l'errance a fait l'objet de réflexions et d'actions souvent significatives (ainsi dans le Lot, dans le cadre du partenariat social, du réseau REVIH...). De même, on ne s'attardera pas sur les spécificités de la métropole régionale. Notre propos premier porte sur les départements et villes moyennes de Midi-Pyrénées, dont les élus locaux ont souvent découvert tardivement que les phénomènes de marginalisation des jeunes, jusque là associés au contexte métropolitain, pouvaient aussi les concerner.

Ce type de travail de synthèse demanderait de longs développements. On s'arrêtera ici à ce qui nous paraît essentiel, en renvoyant régulièrement aux sources disponibles :

3.1 Principaux enseignements concernant les publics en errance en Midi- Pyrénées

3.1.1 Introduction

Le contexte de société

D'un point de vue sociologique, le phénomène considéré en termes d' « errance des jeunes » se situe à la rencontre entre différentes données contemporaines :

- Un contexte socio-économique marqué par un chômage massif qui affecte plus particulièrement les jeunes et se traduit à différents niveaux :
 - par une plus grande exigence en matière d'accès comme de maintien au travail. L' « employabilité » des prétendants à l'emploi se mesure non seulement à des exigences accrues en matière de formation initiale, mais aussi en termes d'adaptation aux nouvelles contraintes, de résistance au stress, de flexibilité...
 - Par une précarisation grandissante des conditions d'emploi, symbolisée, surtout chez les plus jeunes, par un recours massif à l'emploi temporaire de courte durée. La formule d'emploi « intérimaire » (à l'origine destinée à remplacer les travailleurs absents), prend rang de modèle structurel de recrutement. Si la formule a ses adeptes parmi les jeunes qualifiés les plus autonomes, elle participe à fragiliser les plus fragiles, de plus en plus en mal d'intégration.
 - Une radicalisation de la « guerre des places » : les inégalités sociales pèsent de plus en plus sur l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi.
- Le travail est depuis longtemps, et demeure, le vecteur essentiel de l'intégration sociale, dans une société qui œuvre, au moins depuis la Révolution, à promouvoir l'autonomie des personnes au détriment des filiations communautaires. Réaliser la double injonction de l'intégration et de l'autonomie individuelle est devenu de plus en plus ardu depuis la fin de

la période de plein emploi des « Trente Glorieuses » : l'individu doit savoir se construire soi-même en tant que tel, tout en se conformant aux figures imposées de l'intégration. Il se doit de se « réaliser » dans l'activité socialisée, participer au collectif tout en faisant preuve d'indépendance et d'aptitude à exercer sa liberté, accepter les règles d'un jeu qui demande surtout de savoir s'adapter au changement... (voir II 3, I 8,...)

- Les travailleurs sociaux notent souvent eux-mêmes combien le « parcours » peut être long pour certains jeunes pauvres, avant de parvenir à résoudre pour eux-mêmes le nœud des injonctions paradoxales. Les situations d'entre-deux perdurent parfois bien au-delà de l'adolescence, lorsqu'elles ne prennent pas un caractère plus dramatique.
- L'évolution de la famille dans le sens d'une plus grande autonomisation de ses membres. Les solidarités familiales perdurent, mais leurs modèles font moins de place aux rapports d'interdépendance et d'autorité, et de plus en plus aux rapports électifs, aux relations affectives choisies. Dans le même sens, les parcours de vie familiale tendent à se complexifier au rythme des séparations et des recompositions. Ces évolutions ne signent pas la « déstructuration » de la famille, mais bien plus la restructuration des réseaux familiaux. Mais les inégalités sociales s'accroissent également entre les plus fragiles et ceux qui disposent des ressources nécessaires à assurer l'intégrité de chacun : les études sur le phénomène « SDF » constatent régulièrement que les personnes marginalisées sont le plus souvent issues de familles elles-mêmes très démunies, tant au sens de leurs ressources que de leur aptitude à faire face⁶.
- L'émergence de classes importantes de « normaux inutiles » participe à une profonde « crise » du travail social, dont le rôle historique de régulation des individus au service de leur intégration sociale se voit remis en cause
- Dans le même temps la mobilité des individus s'est fortement accrue, et la mobilité s'impose de plus en plus comme un modèle impérieux de construction de soi dans le collectif⁷, en matière d'accès à la sphère du travail comme en matière d'accès à l'expérience, à la connaissance, à la culture... Au plan symbolique et initiatique comme au plan socio-économique le voyage est synonyme d'autonomie et de modernité. Dans l'absolu, il réalise un modèle de démocratisation : si certains se déplacent à grands frais, d'autres savent faire avec des moyens bien plus limités pour atteindre les mêmes fins. Il faut donc sans doute cesser de s'étonner de la mobilité des plus pauvres comme il faut cesser de la considérer comme synonyme d'inadaptation. . Un des combats pour la liberté le plus virulent a toujours porté sur la liberté de circuler. Chez les jeunes aujourd'hui l'idée du mouvement façonne les individus qui s'auto-évaluent, à leur capacité de bouger, d'évoluer, à la liberté qu'ils ont de le faire.⁸
- Le temps de la formation s'est fortement allongé depuis quelques décennies, l'âge d'entrée dans la vie active, comme celui du mariage, a fortement reculé. La période « adolescente », « post adolescente » ou du jeune adulte, s'étend bien au-delà de l'âge adulte. « Avant vingt-cinq ans, l'état normal est de vivre une vie de jeune qui se prépare à l'existence » dit Marcel Gauchet, et avec lui de nombreux analystes de la jeunesse. Ce temps long est celui d'une construction identitaire dans laquelle la référence aux collectifs de jeunes va de pair avec le souci d'être en tant qu'individu. Se produire soi-même

⁶ Face à ce type de constat, certains pays, les Pays Bas notamment, ont introduit la notion de « handicap social » dans leur régime de soutien aux plus démunis. Cf. JM Firdion in IV 5

⁷ La mobilité prend une telle place dans les valeurs communes que certains ont pu parler d' « utopie cinétique » : Cf. II 13

⁸ II 3

nécessite de se référer à du collectif, à l'un ou l'autre de ces collectifs de jeunes, qui n'ont guère à voir avec un quelconque enfermement identitaire mais n'en sont pas moins des construits culturels. « Les adolescents et les jeunes adultes disposent de la faculté de se chercher une atmosphère, de se constituer un monde et de porter un regard critique sur leur environnement, de déterminer leurs propres valeurs dans la multiplicité des panoplies que la société leur offre »⁹. Pour nombre de jeunes, il est essentiel de savoir se reconnaître dans la vie de groupe, même si la vie des entités constituées apparaît souvent très éphémère.

- Enfin, et pour n'évoquer que quelques dimensions majeures, le regard que porte la société « civile » sur les jeunes marginalisés participe à leur renvoi à la marge. La visibilité du phénomène « errance des jeunes » tient surtout à ses formes d'émergence dans l'espace public : petits groupes de jeunes avec chiens dans les centres urbains, groupes plus conséquents de jeunes mobiles, signes vestimentaires et corporels... Les jeunes en questions sont plus souvent considérés pour les troubles de l'ordre public qu'ils occasionnent qu'en tant que sujets d'un travail de prévention et de requalification collective, plus souvent « déplacés » qu'accompagnés. L'offre d'accueil et d'hébergement n'est que très partiellement ouverte aux plus marginaux, notamment avec chiens, et généralement limitée à l'urgence, les jeunes accueillis étant le plus souvent destinés à retourner à la rue au-delà des délais d'accueil.
- Il ne faut donc pas s'étonner que nombre des jeunes en grande difficulté tentent de se donner des alternatives, de vie, culturelle, d'habitat... Qu'elles soient affirmation de choix de vies à la marge ou constructions « par défaut », le problème est que ces expériences sont considérées pour les « déviances » qui s'y attachent que pour le potentiel qu'elles sont susceptibles de représenter.
- Les conditions de la rencontre entre les jeunes « errants », le travail social et les habitants n'en sont que plus incertaines. Et avec elles celles d'une action de prévention.

3.1.2 La notion d'errance des jeunes

Dans l'ensemble, ces données de contexte général sont connues, mais n'en méritent pas moins d'être rappelées.

Au regard de ce qui précède, la notion d'errance des jeunes n'a pas une valeur sociologique très affirmée. Elle définit l'errance à la fois comme conséquence de la marginalisation des jeunes et comme caractère essentiel des jeunes **individus** en mal d'intégration. Elle joue de différents registres, et notamment :

- Celui de la souffrance « psychosociale »¹⁰ : la mobilité de certains jeunes précaires relèverait d'un pathos d'errance, autant que l'immobilité inaccessible de certains autres, en perte de repères, psychologiquement affectés, sinon psychopathes.
- Celui du vagabondage, en référence à la définition historique des Sans Domicile Fixe, et d'une action institutionnelle attachée au contrôle social de la pauvreté non-habitante. Les jeunes errants, à l'instar des « routards » des générations précédentes reproduiraient la figure du vagabond d'antan¹¹.
- Celui de l'inadéquation des dispositifs existants : l'offre institutionnelle d'accueil et d'hébergement des jeunes sans logis, comme l'offre d'insertion, ne proposent que des solutions de courte durée, qui condamnent les « publics » à l'errance.

⁹ Fezaa Djazira. « Une pratique d'accompagnement de jeunes ». Les Cahiers de L'Actif. N°342-343. 1999.

¹⁰ Voir III 13

¹¹ Voir I 3

Les définitions de l'errance louvoient ainsi entre différents modèles interprétatifs empruntés au travail social (au sens large). Elles en reflètent aussi les limites face aux phénomènes considérés : les jeunes marginaux « échappent » largement à toute normalisation institutionnelle, ils sont peu demandeurs, ils ne sont pas représentés comme « publics » d'une action sociale spécifique... Les phénomènes considérés en termes de comportements déviants de groupes échappent à l'action sociale individualisante.

Au regard de l'action institutionnelle, ces définitions sont d'abord le reflet d'un déficit d'information inhérent au statut des jeunes de 18 à 25 ans : sauf exceptions (notamment de vie de couple normé avec enfant), ils se situent hors dispositif RMI. Les Missions Locales, dites pour l'emploi des jeunes, éprouvent de grandes difficultés à mobiliser ou à remobiliser les moins demandeurs, certains ayant multiplié les expériences sans issue de l'insertion « économique ».

De ce point de vue, la notion d'errance des jeunes a avant tout une valeur opératoire, dont l'intérêt premier est dans ce qu'elle suggère de la nécessité d'un travail de construction par les opérateurs eux-mêmes, collectivités, professionnels et bénévoles.

3.1.3 Les limites de l'enquête « sociologique »

A moins d'une immersion dans l'univers des jeunes « errants », ce que certains chercheurs s'attachent à faire dans des conditions très différentes de la présente étude, la sociologie des jeunes « errants » reste nécessairement très dépendante du niveau d'information par les acteurs sociaux supposés se confronter à ce type de phénomène.

La définition de l'errance des jeunes reste à construire.

3.1.4 Des spécificités locales difficiles à réduire

Si la notion d'errance n'est pas en mesure de rendre compte de la complexité des situations de jeunes marginalisés, il est d'autant plus difficile de saisir la complexité des phénomènes que ses manifestations apparaissent souvent disparates d'un site à un autre.

Les acteurs insistent eux-mêmes très souvent sur l'hétérogénéité des situations rencontrées autant que sur les difficultés qu'ils rencontrent à définir les processus dans leurs manifestations plus collectives sur le site de leur action.

De plus, en Midi-Pyrénées comme ailleurs, les représentations des phénomènes restent largement tributaires des positionnements d'intervenants¹², et donc des configurations de l'offre.

Différentes composantes apparaissent toutefois régulièrement avec plus ou moins d'intensité selon les sites:

- De jeunes précaires en déplacement, sur des trajectoires de quête de petits travaux saisonniers, ou de jeunes « (f) estivaliers » qui manifestant des valeurs partagées de mobilité, d'expérimentation individuelle et collective, de solidarité entre jeunes...¹³
- De personnes plus sédentaires, même si souvent originaires d'autres régions, qui à défaut de logement normé, vivent dans des conditions de squat, d'habitat de fortune, hébergés par des tiers... La plupart s'inscrit dans des réseaux souvent très étendus de sociabilités et d'interconnaissance entre membres d'une génération de jeunes adultes en construction, qui ont établi des liens de « convivialité » à plus ou moins longue distance¹⁴.

¹² Voir III 2, III 4, II 12

¹³ Très récurrent, mais particulièrement repéré à Montauban, à Tarbes...

¹⁴ On pense par exemple à ceux que divers acteurs régionaux désignent sous la formule de « filière bretonne »

Le phénomène des squats reste largement sous considéré, pour des raisons évidentes au regard des modèles préexistants en matière d'intervention sociale. Mais moins par faute d'intérêt des instances de l'Etat (Cf. III 14), que par absence d'engagement des collectivités locales. Ces dernières n'en sont pas moins en mesure de mobiliser les ressources disponibles (Cf. V 5, et notamment l'expérience toulousaine d'Habitat Différent).

Certains apparaissent dans des situations d'isolement et de clochardisation plus marquées, situations individuelles souvent bien connues des services sociaux. Les ressources du travail social en leur direction sont dites très limitées et leur figure dramatique a tendance à occulter tout l'univers de la jeune marginalité.

- De jeunes personnes d'ancrage local de longue date, dont certains sur des parcours de travail précaire (on pense notamment aux « saisonniers » lourdaise¹⁵), aux publics les plus fragiles des dispositifs d'insertion par l'économique, qui vont de stages en contrats aidés et en formations, et de la rue aux structures d'hébergement, au logement de fortune...
D'autres sont des enfants de la cité, souvent récemment « sortis » de la scolarité, mais sans perspective immédiate d'intégration. Ils fréquentent les autres marginaux... ce qui ne va pas sans susciter les plus grandes inquiétudes d'une part des habitants et élus locaux.
- Des jeunes issus des cités de logement social de la ville, eux-mêmes en mal d'intégration sociale, et sujets d'un rejet quasi général de la part des habitants du centre ville.
La définition de « l'errance des jeunes » pratique par amalgame : tout problème avec une quelconque entité de groupes constitués devient synonyme de dérive sociale. En Midi-Pyrénées, en décalage avec ce qui a été observé par ailleurs, la confusion entre jeunes marginalisés et jeunes issus des quartiers de ségrégation sociale de l'immigration n'a pas lieu d'être.
- L'émergence du phénomène (et de la notion) d'« errance des jeunes » tient pour beaucoup à ses manifestations les plus visibles : manche de centre ville, espaces publics investis par des groupes avec chiens, groupes de clochards alcoolisés... En Midi-Pyrénées comme ailleurs, les phénomènes de jeunes marginalisés ne sont pourtant pas, loin s'en faut, limités au centre des villes. Lorsqu'ils se tiennent hors des espaces de confrontation avec les habitants et commerçants, les jeunes marginaux sont quasi invisibles, y compris du travail social, que rien ne justifie à s'intéresser à la condition des marginaux non demandeurs¹⁶.

Mais le détour par les situations locales nous semble toujours aussi nécessaire pour pouvoir espérer un jour lever les disparités de sites.

On verra ci-dessous que l'enquête dans le Gers a permis d'apporter des éléments nombreux de connaissance des publics et des besoins. Et que ceux-ci permettent de porter un regard mieux conforme sur l'errance dans sa dimension régionale.

¹⁵ Cf. IV 23

¹⁶ Sinon la naissance d'un enfant sous un habitat de fortune des montagnes ariégeoises. Ce qui, lorsque les travailleurs sociaux s'attachent à « faire descendre » la mère, l'enfant et son entourage ne va pas sans susciter l'hostilité des habitants. (Voir II 27, V 5)

4 - LES « JEUNES ERRANTS » DANS LE GERS

4.1 Approche sociologique

❖ *Les sources*

La synthèse qui suit s'appuie sur différentes sources d'information :

- **Les enseignements de recherche fondamentale**, et notamment les études réalisées dans le Sud de la France, au croisement entre problématiques des SDF et problématiques de la jeunesse.
- **Les enseignements des études sur sites et les acquis des procédures spécifiques** initiées sur le territoire français. Notamment, pour ce qui concerne la région Midi-Pyrénées, les comptes rendus d'actions menées dans le Tarn et Garonne, la Haute Garonne, les Hautes Pyrénées.
- **L'enquête auprès des intervenants gersois** dans le champ de la précarité.

❖ *Méthodologie :*

Enquête par entretien semi directif auprès des intervenants auscitains :

- Professionnels sociaux et de santé
- Représentants des institutions
- Intervenants associatifs

Complément d'enquête « milieu rural »

❖ *Les données constituées dans différents cadres :*

- Enquête « logement »
- Données des fiches de liaisons informées par l'équipe du point du jour.
- Synthèse de l'activité du Point du jour réalisée par l'équipe elle-même.

Rappelons que le projet d'étude ne prévoyait pas que l'équipe FNARS-ORSMIP se place en situation d'enquête « ethnologique » directe auprès des jeunes définis comme errants », sinon par l'entremise des services sociaux ou intervenants associatifs compétents. On verra plus loin que les conditions d'une rencontre directe avec les « publics » de jeunes apparaissent parfois difficiles à réaliser, et en particulier avec les plus marginalisés d'entre eux.

Le cadre départemental

- Le Gers a été et demeure un pays de fort exode des jeunes. Le département dispose d'un maillage de collèges et de lycées, mais n'a pas de population étudiante. Les ressources pour l'emploi des jeunes demeurent limitées. La population agricole a connu un très fort déclin.
- Le tourisme rural prend de l'essor mais ne mobilise pas une main d'œuvre très nombreuse. L'historicité des villes et bourgs participe à rendre le département attractif.
- Le taux d'activité des hommes de 20 à 39 ans a baissé entre 1982 et 1999, dans des proportions limitées à l'échelle départementale (de 91% à 89%), mais beaucoup plus nettement dans la commune d'Auch (de 91% à 81,5%), où le taux d'activité des femmes du même âge a lui aussi diminué entre 1990 et 1999 (de 81% à 77%). Outre l'emploi tertiaire, l'offre gersoise d'emploi tient pour beaucoup aux atouts de l'agroalimentaire, une partie conséquente de cette offre relevant de l'emploi saisonnier.
- Une des principales caractéristiques du logement tient dans le nombre important de résidences secondaires (plus de 8300 logements au recensement de 1999, soit près de 10% du parc total). Mais le phénomène est surtout rural : dans la commune d'Auch, le taux de

résidences secondaires ne dépasse pas 2.4%, en diminution au cours des années 90. Par contre, la part de logement vacant est importante dans la ville (près de 7% du parc) comme dans le bassin d'emploi (8.5%). C'est encore au centre des agglomérations que l'habitat vétuste et le logement conventionné restent les plus abordables pour des personnes et des ménages à faibles ressources. Notamment à Auch où 41% du parc de logement a été construit avant 1948 et où la part du logement inconfortable reste notable, (2.5% de logement en résidence principale sans WC intérieur, par exemple).

- La demande résidentielle des ressortissants des pays voisins commence également à peser sur les prix du logement.
- En outre, l'aire urbaine toulousaine, définie au regard des déplacements domicile-travail, déborde de plus en plus nettement sur la partie orientale du département. Ce phénomène, qui se manifeste également à moindre degré autour des villes moyennes proches (bassins d'emploi de Tarbes, d'Aire...) permet au département de compenser une partie du déficit de son solde migratoire et naturel.

❖ *Topographie de la précarité des jeunes*

Synthèse des différentes sources mentionnées. Cf Annexes 3 à 6.

On ne prétendra pas isoler les « jeunes errants » du contexte plus large de la jeunesse en situations de précarité ou en risque de marginalisation.

Nous essayons plutôt ici de qualifier les composantes de la « population » des jeunes en difficultés, que les différentes sources associent plus ou moins régulièrement à la problématique de l'errance.

Les dénominations n'ont pas la prétention de refléter des catégories étanches. Elles renvoient à des entités relativement floues, les mêmes personnes pouvant s'inscrire à plusieurs niveaux.

4.1.1 Des jeunes « de passage »

❖ *Des « travellers »*

Ils ne disposent pas de moyens considérables (sauf exception, ils sont d'origine familiale modeste, sinon pauvre), mais au moins un des membres du groupe à réuni le nécessaire pour se payer un véhicule, mobil-home, fourgon ou fourgonnette aménagés... Ils ont généralement travaillé pour cela, petits boulots ou contrats courts... Ils sont donc mobiles. Ils s'inscrivent par-là en référence à un modèle de mobilité de loisir aujourd'hui très couru, extrapolé dans une perspective de mode de vie alternatif, y compris dans la quête d'emploi¹⁷.

Ils se revendiquent de différentes cultures plus ou moins étanches, punk, rasta, hard metal, world music, etc.

Ils sont généralement peu agressifs, mais ils s'accompagnent souvent de chiens, pas spécialement de combat, mais voyants... Et ils peuvent être bruyants (musique, vie la nuit...).

Ils se comptent assez nombreux consommateurs de produits de toxicité variable mais souvent limitée.

Ils sont peu demandeurs, mais assez au fait des ressources mobilisables pour savoir s'adresser aux services qui proposent un accès à la santé, à l'hygiène, à des lieux de répit...

Beaucoup ne sont pas d'origine urbaine et ne recherchent pas les grands centres urbains. Ils viennent dans le Gers autant par rejet des conditions métropolitaines qu'en tissant les liens de réseau qui les relie à certains habitants du Gers.

¹⁷ Les notes issues des « fiches de liaison » du Point du Jour en fournissent quelques exemples. Ainsi ce petit groupe : elle est propriétaire du « camion » mais n'a pas le permis de conduire, son copain a le permis, ils sont quatre ou cinq...

Dans l'ensemble, ils apparaissent relativement autonomes. Ils exercent leur liberté d'être, font l'expérience de leur identité, rejettent assez largement les institutions....

Tous ne se reconnaîtraient sans doute pas dans la figure des « voyageurs », jeunes mobiles en quête d'alternatives culturelles, qui s'organisent autour non seulement de la manche mais aussi d'activités diverses, artisanat, musique, spectacles et festivals, arts plastiques... souvent inscrits dans des réseaux très larges d'inter connaissance, parfois autour de squats d'artistes. Mais on sait, autant à travers les entretiens que grâce aux deux études sur fiches que certains s'inscrivent dans ce type de démarche.

Si le Gers ne semble pas compter de lieux collectifs dévolus aux activités artistiques, les réseaux que nous évoquons semblent amener des voyageurs dans le département, probablement, même si les témoignages de professionnels ne sont pas nombreux, aussi bien dans certains secteurs ruraux que sur la ville d'Auch.

❖ *Des « saisonniers »*

Une partie de ces jeunes mobiles se situe sans doute sur d'autres trajectoires : on aura noté, en particulier à l'accueil de jour, les références fréquentes aux travaux saisonniers. Certains font du travail saisonnier le but de leur déplacement¹⁸. D'autres, sans doute plus nombreux en font plutôt un moyen : la nécessité de faire face aux frais de déplacement, d'entretien du matériel, autant que les dépenses courantes et moins courantes, ne fait pas de ces jeunes des « vacanciers » tout à fait comme les autres : le maintien d'un équilibre passe par l'accès aux petits boulots, notamment en milieu rural. Le fait que les agriculteurs proposent de moins en moins un logement aux saisonniers¹⁹, fait du « camion » un outil privilégié pour l'accès à l'emploi.

Il n'en reste pas moins que certains se déclarent ouvertement « en vacances ». Deux cas de l'enquête logement montrent que certains ne s'en adressent pas moins aux services sociaux pour explorer les possibilités d'une installation sur place... Le nombre des personnes qui vivent dans le Gers sur des périodes plus ou moins longues, et à Auch notamment, dans des conditions d'habitat de fortune est sans doute sous-estimé.

Dans l'ensemble, il semble que le Gers soit un pays relativement attractif pour des jeunes que leurs modèles d'insertion n'attirent pas spécialement vers les grands centres urbains. On sait par exemple que le Nord des Hautes Pyrénées et le Sud du Gers sont désignés sur certains sites Internet (y compris en Angleterre) comme régions où des voyageurs précaires peuvent établir ou cultiver des contacts avec d'autres jeunes, installés sur place dans des conditions de plus ou moins grande précarité.

Mais une grande part du « flux » porte sur la période de mai à octobre.

❖ *Des « routards »*

Il s'agit d'une figure « historique » de l'univers des sans-logis. Elle fit même référence parmi les marginaux des générations précédentes, et la dénomination reste une référence identitaire parmi les plus de trente ans et jusque dans certaines structures d'accueil qui participent à aider certains d'entre eux à « se poser » (Emmaüs, le GAF-Habitat Différent à Toulouse...).

Les personnes qui « tracent la route », s'arrêtent pour des périodes souvent très courtes là où ils savent pouvoir trouver un lieu d'accueil. Ils sont généralement réputés en connaître les codes et règles.

¹⁸ On a vu notamment que certains jeunes, y compris d'origine étrangère proche, apparaissent clairement en quête de travaux d'été.

¹⁹ On constate en parcourant les offres d'emplois que les exploitants agricoles précisent de plus en plus souvent la distance qui sépare le lieu de travail du camping le plus proche...

Il est bien difficile de dire si leur vagabondage résulte des règlements qui limitent généralement les durées d'accueil à quelques jours, ou si leurs choix de vie est de ne pas chercher à se fixer. D'autres études et recherches ont toutefois montré que certaines de ces personnes réputées errantes n'hésitent pas à s'installer durablement lorsque l'opportunité leur en est offerte. Ce qui n'est pas le cas dans les structures du département.

Mais on a vu que le Point du Jour ne voit pas beaucoup de jeunes parmi les « routards », pas plus que les autres lieux d'accueil du département²⁰. Certains n'en correspondent pas moins à un profil comparable, jeunes héritiers d'un mode de vie de mobilité, qui passent par le Gers sur des trajectoires de voyage vers le Sud ou l'Espagne... Ils sont de nos jours difficiles à distinguer des « voyageurs », même s'ils sont moins souvent accompagnés de chien(s).

❖ *Des jeunes en quête d'insertion*

Les sources constituées dans le cadre de l'enquête « Logement », comme au Point du Jour, font apparaître d'autres profils, souvent de jeunes hommes, qui viennent dans le Gers en recherche de solutions d'autonomisation et d'insertion économique. La plupart d'entre eux ne se reconnaîtraient probablement pas parmi les « marginaux ».

Ils sont originaires de la région au sens large, du Sud Ouest, et parfois au-delà. Ils ont établi des liens avec des jeunes du cru. Ou bien ils ont des liens familiaux dans le département...

Quelques exemples issus des commentaires sur fiches font même état d'anciens du lycée technique du Garros.

Ils ne sont généralement pas dans des relations simples avec leurs parents, se justifient auprès des services sociaux d'une rupture avec la famille. Ils apparaissent sensiblement plus « demandeurs » que les précédents, et repérables en tant que tels par les acteurs sociaux.

On peut penser qu'ils trouvent localement les conditions d'un accompagnement social qu'ils ne trouveraient pas nécessairement dans leur ville d'origine (en Languedoc-Roussillon, en Aquitaine, ...).

On peut penser que nombre d'entre eux figurent parmi les « hébergés », chez leur ami ou amie, chez un copain... tel que l'enquête Logement le dévoile.

Ils figurent encore parmi les jeunes « mobiles » dans le sens où ils viennent d'arriver à Auch ou dans le département. Certains repartiront... lorsqu'ils auront épuisé leurs ressources relationnelles locales et celles du travail social.

4.1.2 Des habitants

❖ *Des squatters ...*

On aura pris note des effectifs que l'enquête « Logement » a révélés : plus de 20 jeunes de moins de 26 ans se déclarent ou sont déclarés comme « squatters », soit près de 10% de l'échantillon total. On comprendra pourtant que ces habitants sans titre n'ont guère d'intérêt à se déclarer en tant que tels, si ce n'est dans les relations de confiance que certains travailleurs sociaux ont su établir avec eux. Quoi qu'il en soit ce chiffre sous-estime probablement le nombre des squatters auscitains, d'autant qu'une bonne part d'entre eux ont dépassé le seuil d'âge que l'enquête s'est donnée.

De ce point de vue, la ville d'Auch, plus sans doute que les autres petites villes et bourgs du département, et plus encore que l'agglomération toulousaine, où l'accès à des locaux inoccupés est devenu problématique, ménage encore des opportunités. On a vu que l'habitat vacant est

²⁰ Les responsables de la douzaine de lieux d'accueil disséminés dans les bourgs gersois évoquent une fréquentation essentiellement composée par des adultes de passage, seuls ou en petits groupes, des « routards » d'un certain âge beaucoup plus souvent que des jeunes.

important sur la ville, probablement du fait de situations d'indivis, de propriétaires absentéistes ou qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour rénover les locaux... Certains y trouvent encore l'opportunité d'un logement sans titre.

On peut sans doute penser, comme l'affirment de nombreux intervenants interrogés, que la « population » des squatters et des autres habitants sans titre, sont en lien de réseaux relationnels avec d'autres jeunes parmi les non-habitants, et notamment certains des jeunes « saisonniers ». Ils représentent ainsi une ressource non négligeable.

❖ *Des jeunes clochardisés*

Certains acteurs reprennent le terme de « zonards » que quelques jeunes peuvent revendiquer pour eux-mêmes, mais qu'on hésite à employer dans le cadre gersois. Ils désignent par-là une partie des squatters parmi les moins organisés, des personnes ou groupes à la rue.

Ils apparaissent souvent comme anciens « voyageurs qui ont cessé de voyager » et se sont clochardisés sur place. C'est à dire en tant que personnes ou groupes en perte d'autonomie, et pas seulement en matière de déplacement.

La raison principale de la distinction est dans la clochardisation marquée qu'ils ont connue, au regard d'autres squatters ou SDF qui ont pu préserver une plus grande autonomie. Une autre raison sur laquelle nous reviendrons plus bas est la stigmatisation et le rejet dont ils font l'objet, ainsi que la difficulté qu'éprouvent les intervenants à « approcher » ou « accrocher » ces publics.

❖ *Des jeunes en habitat de fortune*

Exemples en milieu rural : ils ont un véhicule aménagé qui leur permet d'habiter à plusieurs. Ils se sont installés sur un terrain en jachère, dans un rapport de compromis avec le propriétaire. Ou alors ils occupent des ruines dans des lieux encore peu soumis à pression foncière (essentiellement dans le sud du département, selon les pauvres informations dont nous avons pu disposer).

Ils ne sont pas nécessairement « branchés » avec les squatters urbains, mais des liens existeraient.

Ce type de situation est moins visible en milieu urbain, mais différentes données font état de jeunes habitants durables de leur véhicule, installés en camping....

❖ *Des personnes hébergées*

On aura également noté les effectifs de jeunes hébergés chez un tiers. Les commentaires sur fiches disent aussi que certains alternent les nuits passées chez des tiers avec celles qu'ils passent dans un véhicule, dans un camping... Ils mettent l'accent sur un phénomène sans doute bien plus général que la question des « marginaux » : des jeunes, pas nécessairement les plus à même de trouver leur place dans les formules d'insertion, vivent à Auch dans des conditions précaires, et notamment hébergés par des tiers. Ils habitent dans des conditions précaires. Les moins autonomes ne cherchent pas à repartir...

❖ *Des jeunes « locaux » en mal d'intégration sociale*

Ils sont d'origine familiale gersoise ou des environs proches. Ils vivent cette ambiguïté que nous avons évoquée, entre nécessité de faire preuve de leur aptitude à l'autonomie et de dépendance vis à vis de leurs proches. Si leurs racines les avaient attachés à un réseau notabiliaire, ils seraient déjà « placés ». Ce qu'ils ont totalement intégré. Ils sont à Auch parce que rien ne les attire vers les métropoles.

La situation des jeunes gersois précarisés est d'autant plus difficile à saisir que certaines structures sociales locales ont fait le choix de ne pas considérer les « locaux » comme public prioritaire d'une action centrée sur les « errants ».

Les jeunes locaux en question n'en apparaissent pas moins en relation avec les « marginaux ». Pour certains acteurs cela constitue même un enjeu important : certains évoquent la crainte d'une « contagion », la fascination qu'exerceraient les plus marginaux sur une partie des jeunes locaux.

L'enquête Logement n'apporte pas de grandes précisions sur les trajectoires de personnes mais montre que 20% des jeunes demandeurs de logement sont nés dans le Gers. Elle confirme ainsi que les difficultés d'accès au logement touchent aussi les jeunes d'origine gersoise dès qu'ils cherchent à s'autonomiser de leur famille. Cette même source fait en outre apparaître différents cas de jeunes qui restent hébergés au domicile parental essentiellement par défaut de solution de logement autonome.

Pour leur part, les fiches du Point du Jour montrent que les publics originaires du Gers représentent une part notable de la fréquentation, notamment pendant la période automne-hiver, c'est à dire hors de la période d'afflux des jeunes de passage.

L'ensemble des sources semble indiquer que la ville d'Auch constitue un pôle d'attraction pour certains jeunes originaires du rural gersois et en difficulté d'insertion. On peut penser avec certaines personnes interrogées que ces jeunes privilégient leur ancrage local et cherchent à le maintenir.

Les « locaux » représentent des effectifs significatifs parmi les plus jeunes.

❖ *Des jeunes habitants en trajectoires d'insertion*

L'enquête Logement met en exergue la part importante que représentent les jeunes accompagnés dans un cadre d'insertion, et notamment de ceux qui relèvent du dispositif ALT.

Différents intervenants suggèrent que certains des jeunes considérés comme errants, sinon désignés en tant que jeunes marginaux perturbateurs, ne sont autres que les jeunes relevant d'un suivi social en cours.

Cette entité prolonge ainsi la précédente : les jeunes concernés ne sont pas nécessairement issus du local, mais ils sont des habitants à part entière.

Divers témoignages font également référence aux liens de sociabilité que certains de ces jeunes habitants précaires entretiendraient avec d'autres, squatters, ou de passage...

❖ *Des jeunes « handicapés » aux jeunes supposés relever d'un suivi psychiatrique*

Les deux études font apparaître un nombre conséquent de jeunes qui relèvent de l'allocation Adulte Handicapé, certains ayant notamment des problèmes de santé liés à l'alcool.

On note par ailleurs que quelques personnes contactées dans le cadre de l'enquête Logement sont déclarées hébergées au CHS, que le Point du Jour considère comme très nombreuses les personnes accueillies relevant de l'AAH et/ou d'un suivi psychologique ou psychiatrique, caractérisées comme « inadaptées » ou « délirantes ».

Ces données sont en résonance avec certaines déclarations de professionnels, qui attirent l'attention sur la visibilité particulière de ce phénomène sur la ville d'Auch, centre d'un secteur psychiatrique important.

La majorité de ces jeunes apparaissent également comme suivis par les dispositifs d'insertion. Mais ces situations sont souvent désignées comme particulièrement difficiles à accompagner, par manque de coordination avec le CHS, et comme touchant aux limites des capacités d'intervention du travail social : « ils relèvent d'un accompagnement que nous ne pouvons pas leur proposer ».

4.2 Entre autonomie et dépendance

A l'issue de ce tour d'horizon, on voit qu'il est difficile de lever la complexité et la diversité des situations et des parcours, mais qu'il est indispensable de distinguer. La notion d'errance entretient la confusion : différentes entités peuvent être considérées tour à tour ou en même temps comme caractéristiques du phénomène, et les individus considérés comme essentiellement errants, sans guère de considération pour leur condition concrète.

L'amalgame tourne parfois au paradoxe, associant indistinctement dans l'errance :

- habitants et jeunes de passage,
- aspirants à l'emploi, saisonniers, vacanciers, ...
- squatters et jeunes hébergés, SDF et jeunes précaires d'origine familiale locale,
- personnes qui font l'objet d'un accompagnement social et jeunes en rupture,
- jeunes suivis pour difficultés psychologiques et jeunes habitants précaires...
- etc.

Il nous paraît essentiel de distinguer en fonction de critères d'objectivité plus élaborés et notamment :

- entre jeunes, certes précaires, mais plutôt autonomes, relativement en mesure de s'organiser, de se montrer mobiles ou de s'installer durablement, de mobiliser les soutiens nécessaires pour se loger et répondre à leurs besoins essentiels...
- ... et des jeunes en perte d'autonomie plus marquée, plus isolés, moins à même de mobiliser les ressources existantes, formelles ou informelles.

Ces derniers apparaissent paradoxalement plus nombreux parmi les moins mobiles : jeunes en rupture d'insertion, marginalisés, et fortement stigmatisés.

Ces jeunes sont parfois désignés comme ceux qui « n'ont plus leur place », selon la formule employée par certains acteurs, et qui peuvent effectivement avoir le sentiment d'être laissés pour compte de l'intégration sociale, de l'insertion par des voies institutionnelles, autant que par les voies informelles de la famille ou des réseaux alternatifs de sociabilité.

Ils se comptent plutôt parmi les squatters, les « zonards », les anciens « voyageurs » sédentarisés, les marginaux « ruraux », les jeunes définis au regard de leurs difficultés psychologiques, les jeunes déclarés handicapés...

S'il fallait ainsi définir l'errance au sens des situations de disqualification les plus avérées, les jeunes considérés se compteraient **plutôt parmi les habitants**, avec ou sans titre. Leur présence continue sur la scène urbaine, y compris en dehors des périodes d'afflux des « passagers » apparaît particulièrement symptomatique.

4.3 Le point de vue des acteurs

Les phénomènes d'errance sont mal connus, y compris des acteurs sociaux, et leur information reflète le plus souvent cette méconnaissance. La plupart des intervenants gersois n'échappent pas à la difficulté déjà évoquée à rencontrer un « public » qui reste largement à construire, composé de jeunes souvent peu demandeurs à l'égard des services et des associations. Leurs représentations reflètent parfois une expérience limitée aux contacts établis dans le suivi individuel des situations les plus altérées, et le plus souvent un point de vue relativement extérieur. Les représentations globales du phénomène errance apparaissent souvent prisonnières de tendances à une certaine dramatisation/stigmatisation.

Ainsi les entretiens et rencontres ne révèlent pas seulement les difficultés qu'éprouve l'ensemble des acteurs (et nous en sommes) à se donner une connaissance satisfaisante des

publics. Ils montrent d'abord les jeux de hiérarchisation, de valorisation et de légitimation de certaines composantes, et de dévalorisation-disqualification de certaines autres. Ce constat situe les limites actuelles de la prise en compte des situations d'errance.

4.3.1. Des catégories de jeunes plutôt valorisées

- *Les jeunes en souffrance*

Cet ensemble serait composé de personnes très jeunes qui font appel aux services sociaux dans des situations marquées de crise ou de souffrance. Soit un « public » préexistant de jeunes, considérés au cas par cas, décrits comme demandeurs d'assistance en urgence, comme plutôt isolés et en difficulté dans le rapport au(x) collectif(s).

La relation établie satisfaisant l'exigence d'individuation propre au travail social de missions, la situation de ces jeunes suscite la compassion : elle est décrite en termes de rupture familiale précoce, de déficit affectif, de passé institutionnel lourd... Des raisons structurelles font que les individus ne portent pas la responsabilité de leur parcours d'errance, fait d'accumulation de handicaps. Quelques intervenants pouvant considérer comme un acquis de voir certains de ces jeunes entrer dans le régime AAH.

Les jeunes ainsi désignés se situent plutôt en référence à la figure des jeunes, souvent sédentaires, définis au regard de leurs incapacités à la fois sociales, psychologiques et fonctionnelles.

- *Les jeunes mobiles*

Ils sont définis en référence à des figures de « voyageurs », de saisonniers autonomes, et plus particulièrement à des publics constitués d'usagers des services sociaux destinés aux gens de passage. Ils ont souvent un véhicule, sont en quête de petits boulots, ils sont mobiles, se déplacent beaucoup. Ils sont décrits comme post-adolescents, certes socialisés en référence à des cultures à la marge, mais possèdent des ressources et une autonomie certaines, acquise dans l'expérience du voyage.

Ils ne sont pas du monde de la rue au sens d'une immobilisation urbaine de longue date, ce qui leur confère une capacité à maîtriser leur biographie, à se construire... les plus jeunes apparaissant comme les moins à même de « s'en sortir » par eux-mêmes, les plus « dégradés », en termes de perte des repères sociaux, étant plutôt décrits sur le versant de la marginalisation subie...

4.3.2 Des jeunes plus stigmatisés

Certains profils de jeunes sont cultivés dans des registres moins favorables. Ils désignent moins les jeunes de passage que des habitants sans titre.

Les intervenants désignent des figures de jeunes « en marge », au sens de leurs conditions d'inscription dans la ville, mais aussi au sens de leur rapport aux institutions : ces jeunes sont généralement considérés comme s'étant trop engagés dans une démarche de rupture sociale pour avoir encore « leur place » au regard de l'action institutionnelle. Conception ambiguë qui s'inspire de plusieurs registres :

- ces jeunes sont supposés se situer comme volontairement marginaux, ils affirment des choix en ce sens, y compris vis à vis des acteurs institutionnels,
- ils se placent ainsi hors des cadres de l'action institutionnelle (hors des dispositifs existants, lesquels ne font guère de place aux jeunes les plus défavorisés)
- ils confrontent de ce fait les acteurs sociaux aux limites de leur intervention, confinée à mobiliser des aides sociales d'urgence, qui ne peuvent guère prétendre qu'à pailler aux

besoins du quotidien (ce que certains évoquent en disant qu'ils sont condamnés à maintenir les marginaux dans leur marginalité)

- pour nombre d'acteurs professionnels ou associatifs, ces jeunes marginaux instrumentalisent les structures d'aide sans contrepartie de projet, oisifs par choix et assistés indignes, consommateurs assistés, ...

Ce « public » est en outre suspecté de constituer un pôle d'attraction pour les « paumés », « rebelles », ou autres marginaux déclarés, certains de passage, les autres plutôt d'ancrage auscitain...

Les jeunes évoqués sont le plus fréquemment désignés en tant que « zonards », parmi les « SDF » les moins accessibles pour le travail social comme pour l'action des associations, personnes définies comme cumulant des problèmes de santé, de toxicomanie et de perte de repères, mais aussi comme fréquemment engagés dans des trafics, inciviles.

Aux « zonards » sont parfois associés des figures de jeunes réputés atteints de troubles mentaux. Sont notamment évoquées des situations de jeunes placés sous tutelle, dont les demandes réitérées d'aides financières viseraient à contourner les règles auxquelles ils sont tenus. Ceux-ci sont souvent décrits comme habitants de logements vétustes de la vieille ville, dans des relations souvent tendues avec les autres habitants, mais comme perturbateurs intégrés dans la vie des groupes les plus marginaux, particulièrement visibles au centre-ville d'Auch.

La politique du secteur psychiatrique est parfois mise en cause à leur propos, dans la mesure où leur présence à la rue ferait symptôme d'un encadrement insuffisant. L'attitude des acteurs sociaux à leur égard oscille entre souci de protection et renvoi vers la psychiatrie, par sentiment affiché d'incompétence à les prendre en charge.

Dans l'ensemble, et les formulations le reflètent, les acteurs que nous avons rencontrés n'ont qu'une connaissance limitée de ces jeunes, les moins à même de respecter les codes institutionnels et de formuler une demande recevable.

Leur définition en tant que « jeunes errants » cultive le paradoxe, d'une « errance statique ou sédentaire », d'une errance définie par défaut d'intervention sociale adaptée...

4.4 Entre rhétorique de la violence et compassion

Le point de vue dominant est que ces jeunes habitants « errants » entretiennent des relations entre eux, mais en rupture avec les autres habitants, avec les commerçants, les agents municipaux... et y compris avec certains « SDF ». Cette attitude de repli est présentée comme participant pour beaucoup au sentiment d'insécurité ambiant (voir par exemple la couverture médiatique du phénomène). La plupart des propos, particulièrement récurrents dans l'univers des associations caritatives, se focalisent sur les conduites dites inadaptées de ces jeunes : incivilité foncière, appropriation illégitime d'espaces publics, chiens dangereux et violence des maîtres envers leurs animaux, toxicomanie, ivresse et dégradation des lieux, etc. Les récriminations sont nombreuses.

Pour autant, la plupart des intervenants, y compris des services de police, prennent soin de ne pas classer ces conduites dans le registre de la délinquance avérée. Il se parle certes de trafics entre consommateurs de produits toxiques, mais essentiellement de petits larcins, de déjections canines, de comportements provocants...

La rhétorique de la violence est essentiellement retournée sur l'intimité des groupes ou sur la relation aux autres personnes sans logis. Le discours sur les mœurs des « errants » prend volontiers les accents de la rumeur, parfois relayée par les médias locaux. Il met en exergue :

- L'absence de solidarité au sein des groupes constitués. Les intérêts individuels sont réputés prendre le pas sur tout sentiment durable d'appartenance à un collectif. La vie des groupes mouvants est représentée comme émaillée de conflits et de bagarres. Elle reposerait sur l'interdépendance autant que sur des hiérarchies internes dominées par des leaders, sur l'exploitation des plus faibles...
- La vie des groupes serait ainsi réglée sur un modèle familialiste d'inspiration à la fois très « adolescents attardés », et vaguement mafieuse, fondée sur des règles intangibles (et pour le moins mal connues), dont le non-respect par un des membres du groupe serait sanctionné par son éviction, plus ou moins marquée de violence. Quoi qu'il en soit, le groupe fait problème.
- Les représentants des structures d'accueil font également état des tensions qui auraient principalement cours entre les « routards » (d'âge plutôt avancé) et les « jeunes », sans débordements particuliers, mais là encore non sans récrimination des plus anciens. Le propos se réfère encore à la capacité de nuisance des plus jeunes : ils dérangent, se montrent agressifs, délirants, irrespectueux du cadre et de ses règles, déphasés, difficiles à gérer... Dans les faits, les anciens, « routards » dont la figure emprunte volontiers à celle du vieux vagabond « philosophe », sont construits comme publics légitimes, les jeunes beaucoup moins.

4.5 En conclusion

Les jeunes les plus marginalisés s'inscrivent dans une « zone » de non droit : ils ont le plus souvent connu l'échec scolaire (relatif si l'on considère que la plupart d'entre eux ont un niveau au moins équivalent au BEP). Ils ont souvent fait divers détours par les dispositifs d'insertion pour l'emploi des jeunes, mais ceux-ci manquent de moyens et restent sélectifs. A la fin des années 80, par souci de ne pas enfermer les plus jeunes dans l'assistanat, les promoteurs du RMI n'ont pas souhaité intégrer les « 18-25 ans » au nouveau dispositif. Cette classe d'âge n'en reste pas moins la plus fragile en termes d'intégration à la société du travail. Elle représente de ce point de vue un laboratoire social de la précarité, et les « jeunes errants » un produit des choix antérieurs de société.

Ce qui précède reflète la position d'une classe de jeunes « marginaux » qui, dans le Gers comme sur tout le territoire national, se situe dans une « zone » d'indécision de l'action sociale, et hors des canons de l'action caritative.

A défaut de construction d'une intervention sociale adaptée aux plus précaires, c'est à dire à défaut de construction sociale de ces jeunes comme publics légitimes d'une action sociale, se pose la question de leur position citoyenne : ces jeunes sont-ils à classer au rang des victimes ou portent-ils une part de responsabilité de leurs conduites ? Ont-ils fait le choix de leur marginalité ?

Les représentations d'acteurs reflètent essentiellement cette indécision : ces jeunes sont-ils à classer parmi les « bons » ou les « mauvais » pauvres ?

On voit que les « routards », les voyageurs, les jeunes « en souffrance », bénéficient d'une légitimité au regard de l'offre existante d'accueil, de service et d'insertion, que n'ont pas les plus marginaux. Considérés dans leur dimension collective ces derniers sont l'objet d'un regard globalement négatif, même s'il n'en est pas à un paradoxe près : ils sont classés dans le

registre de la pauvreté dangereuse et dans celui de la déshérence, marginaux affirmés mais pas vindicatifs, irresponsables, délirants, mais organisés, etc.

L'essentiel est dans ce que ces représentations traduisent de la distance qui sépare les divers intervenants d'une « population » de jeunes habitants marginalisés qui « échappent » largement aux dispositifs existants.

La situation gersoise de l'errance des jeunes s'inscrit en décalage marqué avec celle de la plupart des grandes métropoles²¹. Le Gers apparaît comme une région rurale attractive pour des jeunes « voyageurs » ou « saisonniers » dont le passage ne crée guère de difficulté au-delà de l'effroi que suscitent les groupes de taille conséquente, lorsqu'ils ne sont pas du Troisième Age.

Les problématiques liées aux nouvelles immigrations en sont quasiment absentes. D'autant que le département a fortement contingenté ses moyens d'accueil. Les jeunes de nationalité étrangère qui se rendent ponctuellement visibles (à l'accueil de jour...) se situent plutôt dans la mouvance des travailleurs agricoles saisonniers. C'est à dire dans un univers de travail précaire qui, avant déclaration de scandales à venir, échappe à toute investigation.

Considérant les situations de marginalisation les plus marquées, les « jeunes errants » gersois sont **essentiellement des habitants**, anciens voyageurs sédentarisés, jeunes réputés en perte de repères sociaux, dont une part significative d'enfants du pays. Certains sont psychiatisés, mais non sans ambiguïté : les travailleurs sociaux sont les premiers demandeurs d'une prise en charge spécialisée de jeunes réputés « psychotiques », que les spécialistes ne reconnaissent pas en tant que tels.

Cette errance des jeunes concerne plutôt des marginaux sédentaires, qui échappent aux cadres institutionnels de l'intégration et de l'insertion sociale, sauf à ceux de l'assistance ponctuelle.

²¹ Voir par exemple II 15 à propos de la métropole marseillaise, où la définition des « jeunes errants » porte sur des jeunes mineurs de nationalité étrangère, inscrits dans une économie portuaire parallèle.

5. LE DISPOSITIF GERSOIS

5.1 Introduction

L'objectif de cette partie n'est pas d'aller au bout d'une analyse des interventions et des positionnements d'acteurs, mais de préciser en quoi l'offre sociale, d'insertion et de santé, dans ses différentes composantes, peut ou non apparaître en mesure :

- dans ses configurations actuelles, de mener une action adaptée aux jeunes errants », tels que définis ci-dessus,
- de participer à la définition des besoins d'une action spécifique adaptée à ces publics,
- de mobiliser les moyens nécessaires en ce sens.

5.2 Un large éventail de services mobilisés et des conditions favorables pour l'action partenariale

Chef-lieu de département d'à peine plus de 20 000 habitants, la ville d'Auch propose tout l'éventail de services sociaux institutionnels, et une vie associative relativement riche, même si les moyens humains et financiers restent limités. La formule empruntée à un intervenant municipal selon laquelle le cadre auscitain dispose d'une offre « assez diversifiée avec peu de moyens » nous semble bien résumer le contexte.

Au plan institutionnel

Cette étude a été commanditée par la DDASS du Gers sur financement DRASS (voir le point 1), avec mission d'accompagner la procédure de « diagnostic partagé ». Une caractéristique locale importante est dans le fort engagement des élus et des services municipaux, en relation relativement étroite avec les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, et du Département. L'animation et la mise en débat sur le thème du logement des jeunes, comme la mise en œuvre d'une animation technique et politique sur la question de l'errance des jeunes doivent beaucoup à cet engagement.

L'expérimentation de procédures pour « diagnostic partagé » dans d'autres départements²² a montré que l'implication des services de la Préfecture dans la concertation inter institutionnelle apparaît souvent comme une condition de viabilité des actions entreprises. Ceci est particulièrement vrai lorsque le pilotage de la démarche se donne pour premier objectif de développer un travail social de rue, comme c'est le cas dans le Gers. Il apparaît alors nécessaire d'éviter tout empiètement entre intervention sociale et action de maintien de l'ordre, de prémunir le travail social contre toute confusion entre les deux, et d'abord au sein des publics en errance.

Le lancement de la présente étude a coïncidé avec la création d'une fonction de médiateurs de rue destinée d'abord à établir des relations de confiance avec les plus marginaux (mai 2004, cofinancement DDASS-collectivités locales), sans que les conditions d'une neutralisation de cette intervention ne soit véritablement réalisée.

²² Voir bibliographie III

Au plan de l'intervention sociale coordonnée

Les acteurs sociaux (agents des services municipaux et du Département, certains services de santé, Missions Locales, associations d'insertion, etc.) et à un moindre titre les représentants de l'action caritative, entretiennent des relations de proximité qui les amènent souvent à échanger, autant dans le suivi social personnalisé que dans la participation à des actions concertées de plus grande envergure (l'étude Logement des Jeunes est un bon exemple du potentiel de réalisation d'actions coordonnées, celle-ci ayant réuni les services du CCAS et de la DSD, REGAR et le Point du Jour au titre des associations, la Mission Locale...).

Ce potentiel tient autant au fait que « tout le monde se connaît » qu'à la relative convergence des points de vue d'acteurs, même si les cloisonnements demeurent. Et notamment :

- Sur un ensemble de liens formalisés, dont on peut citer, sans prétention d'exhaustivité :
 - les relations entretenues dans le cadre du PRAPS (programme régional d'accès à la prévention et aux soins)
 - diverses conventions entre structures sociales, de prévention et de soins, parmi lesquelles : Convention CCAA/Point du Jour : création du point santé et mise en place de permanences - Convention CCAA/CHRS Le Priou : permanence d'écoute animée par une éducatrice spécialisée en alcoologie - Convention REGAR/CMP : permanence d'écoute et d'orientation - Réseau d'intervention en toxicomanie : pôle santé et hôpital, etc.
 - le travail du Comité technique du Point du Jour, où sont analysées les situations les plus problématiques dans un esprit de coordination « autour de la personne ».
 - dans le cadre des instances techniques institutionnelles (DASS, Communauté de Commune du Grand Auch, etc.)
- Sur des relations plus informelles, entre acteurs relevant de différentes missions et structures, sur la base d'expérience partagée, et particulièrement en matière d'adressage des personnes précaires.

On peut penser, avec certains des professionnels rencontrés, que la ville d'Auch (et plus largement le département) se situent dans un contexte de moindre segmentation entre interventions de services et de missions que sur d'autres territoires, notamment plus urbains.

Le comité technique « errance »

Il mobilise un nombre conséquent d'intervenants auscitains, dans la continuité d'une « culture » locale de recherche de transversalités entre professionnels particulièrement motivés.

Il s'attache notamment :

- à préciser les profils de jeunes publics sur la base d'un échange de pratiques,
- à accompagner la mission de médiation de rue
- à mettre en œuvre les moyens techniques d'une information adaptée,
- à poser les bases d'une « charte d'accueil » des jeunes errants,
- à définir les besoins d'une action spécifique autant que les conditions d'une meilleure articulation entre les services.

Le travail social en direction des jeunes les plus marginalisés

L'importance de l'intervention professionnelle (sociale et de santé) auprès des jeunes en grande difficulté apparaît sous différentes formes :

- dans le cadre de l'enquête Logement, de la réalisation des fiches du Point du Jour...)
- dans l'évocation des situations de jeunes qui ont fait l'objet d'un suivi-accompagnement personnalisé, que ce soit au cours des entretiens ou dans le cadre des comités techniques.

Il en ressort que les services sociaux et de santé réalisent un travail essentiel d'accompagnement et de « sauvetage » auprès de certains des jeunes les plus en difficulté, personnes en « galère », dont les conditions d'insertion et de santé apparaissent souvent très dégradées.

Ces situations de jeunes demandeurs en dernier recours font généralement l'objet d'un signalement rapide au sein du réseau professionnel formel et informel, et d'une action concertée, qui suppose souvent des démarches complexes et « chronophages ».

On peut effectivement porter au crédit du « dispositif » auscitain sa capacité à se porter au devant de certaines situations individuelles lorsqu'elles relèvent des registres de l'urgence et/ou de la souffrance. La formule « s'il y a un gros problème, on le sait rapidement » résume l'idée que dans le microcosme gersois, le bouche-à-oreille laisse des chances à une information somme toute assez efficiente des situations de détresse : le rapport des plus fragiles aux professionnels n'en apparaît pas complètement rompu.

On notera toutefois que ces « cas » ressortent fortement de l'ordinaire de « jeunes errance », généralement peu demandeuse d'intervention sociale, sinon dans des rapports aux professionnels que ces derniers ont tendance à dénoncer comme illégitime. On peut penser qu'il s'agit d'un biais méthodologique de l'enquête : solliciter les acteurs sociaux à évoquer les situations de jeunes auxquelles ils ont été récemment confrontés amène toujours à invoquer les plus marquantes, les plus saisissantes.

On constatera tout de même que l'intervention sociale fait très peu de place à la prévention.

5.3 Mais des obstacles nombreux

Les obstacles au développement de dispositifs plus adaptés aux jeunes publics « errants » n'en demeurent pas moins. Ils ne sont pas spécifiques au cadre gersois, même si certains d'entre eux apparaissent ici particulièrement difficiles à surmonter. Nous en évoquerons rapidement les principaux :

Les découpages en services et les contraintes de missions

On a déjà vu que les jeunes « errants » échappent le plus souvent aux définitions et découpages institutionnels en guichets. Ils apparaissent rarement comme demandeurs individuels légitimes et sont généralement situés hors champ, de l'action sociale classique, de l'action d'insertion par le logement, comme de l'insertion économique, etc.

Les services sociaux comme les services de soins rencontrent également des difficultés à mener une action de prévention et d'accompagnement durable auprès des plus jeunes, notamment en matière de toxicomanies et de troubles psychiques.

Les relations d'adressage entre structures compartimentées ne sont généralement pas en mesure d'éviter les ruptures de chaînes. « On les perd vite » est donné comme caractéristique de ces publics. Il reste difficile de parler d'action de prévention dans la mesure où l'intervention sociale et de santé demeure largement immobile, qu'elle ne s'attache pas à se porter au devant des jeunes marginaux sur leurs lieux de vie. En l'absence de médiations spécifique, la rupture reste profonde entre les jeunes les professionnels et les institutions, surtout lorsque les premiers s'inscrivent dans des groupes (squatters, SDF avec chiens...).

Les limites de l'action partenariale

La segmentation entre les services n'est pas le seul obstacle à l'émergence d'un dispositif spécifique. Quel que soit l'intérêt que manifestent certains acteurs pour l'action partenariale, l'autonomie des intervenants professionnels vis à vis de leur structure hiérarchique est souvent faible. Certains des participants au comité technique « errance » apparaissent ainsi comme délégués par leur hiérarchie, mais essentiellement en tant qu'observateurs, et sans mandatement

qui les engage clairement à participer à une action plus transversale en direction de nouveaux publics de jeunes.

Les réticences en matière de partage de l'information

On tiendra également pour significatives les difficultés rencontrées, notamment dans le cadre du comité technique « errance » à se doter d'outils au service d'une information partagée.

L'échec des échanges à ce propos peut être tenu pour significatif des difficultés que rencontrent les partenaires à résoudre la difficile équation entre nécessité de partager des informations dans un cadre d'accompagnement personnalisé, nécessité de développer des outils de Veille Sociale, et impératifs de discrétion, sinon de secret professionnel, dans un esprit de protection des personnes.

On peut y voir le reflet d'un dispositif gersois dont les pratiques d'accompagnement transversal reposent d'abord sur les relations privées entre professionnels, mais aussi les difficultés que rencontrent les représentants d'une offre cloisonnée à se représenter l'intérêt et les modalités d'une approche plus technique des phénomènes auxquels ils sont confrontés. Comme l'absence d'enjeu en matière de regard sur les pratiques professionnelles de services.

Un manque d'articulation entre action sociale et services de santé

On attirera particulièrement l'attention sur les limites actuelles de la coordination entre intervention sociale et intervention de santé. L'étude des « populations » de jeunes errants a montré l'importance que revêtent les problématiques de santé, consommations d'alcool, poly toxicomanies, problèmes plus ou moins avérés de santé mentale, handicap...

Dans sa fonction d'hôpital de proximité le CH d'Auch occupe une place essentielle, notamment en matière d'intervention d'urgence, face aux situations de crise aiguës.

Les Contrats d'Objectifs et de Moyens négociés entre la DDASS et les structures de soins ont permis de maintenir ou de développer une offre de soins potentiellement adaptée, notamment en matière d'addictologie et de troubles mentaux. Certains partenariats préexistent : ils reposent sur l'implication personnelle et formelle de certains intervenants (nous pensons notamment aux relations entre CMP et travail social, entre la PASS, le Pôle Santé de REGAR, les services du CCAS...). Mais la segmentation reste particulièrement marquée entre social et sanitaire, essentiellement par défaut de référentiels communs entre les intervenants du CHS, des autres composantes de l'offre de soins et de l'action sociale. Les dispositifs socio-sanitaires apparaissent particulièrement peu opérationnels en matière de suivi des jeunes marginalisés.

De même, hors des acteurs mentionnés plus haut, les acteurs de santé restent les grands absents du comité « errance », et de la réflexion sur les conditions d'une meilleure coordination.

Dans l'ensemble, une action spécifique peu adaptée aux jeunes errants

Le propos n'est pas ici de relancer le débat sur les politiques les plus adaptées aux publics de marginaux, entre dispositifs de droit commun et dispositifs spécifiques.

L'expérience des 20 dernières années a montré que les deux dimensions sont nécessaires à adapter une action à la nouvelle question sociale des « SDF », des « sans logis » ou des « errants ».

On peut douter que le « nouvelle vague » de décentralisation qui s'annonce change profondément les choses dans ce domaine.

Face à des publics de jeunes « errants » sur lesquels aucune intervention n'a aujourd'hui réellement de prise, porter une action plus adaptée ne peut pas revenir à l'une ou l'autre des structures en présence, et pas plus au champ de l'insertion qu'au travail social et de santé.

Il semble clair pour la plupart des acteurs que **l'objectif premier d'une intervention spécifique de prévention serait de mobiliser divers moyens susceptibles d'établir un contact direct avec ces publics, des formes nouvelles de médiation, d'« aller vers » eux afin de « faire lien ».**

Cette option reproduit les principes appliqués dans de multiples contextes à l'action en direction des sans logis. Elle s'inspire d'une expérience dont les premiers initiateurs furent souvent issus du monde associatif, relayés plus ou moins rapidement par les professionnels et les institutions, notamment dans la mise en place des fonctions d'accueil de jour et d'ateliers d'insertion, d'hébergement hivernal d'urgence, de restaurants sociaux, d'équipes mobiles de rue, des SAMU sociaux, d'accompagnement de squats, etc.

Dans le Gers, différentes initiatives ont été prises en ce sens, de plus ou moins longue date :

- accueil de jour
- accueil de nuit de courte durée
- travail de rue
- épicerie sociale
- distribution de repas, de vêtements... soit une action à laquelle participent certaines associations humanitaires,
- etc.

Mais ces interventions comportent également leurs limites :

L'accueil de jour

Les données fournies par les accueillant du Point du Jour montrent que la structure draine plus ou moins ponctuellement une partie des jeunes « errants », mais aussi que la structure reste peu accessible pour une part des plus marginaux, et notamment ceux qui sont accompagnés de chiens. Les jeunes s'y trouvent en outre en concurrence avec les « routards » et autres personnes de passage plus âgées.

Accueil de nuit, hébergement

Le département dispose d'une douzaine de lieux d'accueil disséminés dans les principaux bourgs et de l'accueil de nuit d'Auch. Si les premiers peuvent apparaître relativement peu accessibles (une gestion municipale-associations souvent confidentielle), ce maillage en lieu d'accueil de nuit de courte durée semble répondre aux attentes d'un public de passage essentiellement constitué d'adultes d'un certain âge. Il semble que les plus jeunes n'y aient guère de place.

L'accueil de nuit s'adresse à un public un peu plus diversifié, mais les règles limitatives en matière d'accueil des chiens, comme la règle des 5 nuits d'accueil consécutives, n'ouvrent guère de perspectives aux plus jeunes.

Dans l'ensemble, ce « dispositif » gersois apparaît adapté à un public de « routards », de voyageurs de passage, mais beaucoup moins aux jeunes marginalisés, dont on a vu que la plupart sont des habitants de la ville, avec ou sans titre.

Si l'offre auscitaine d'accueil et d'hébergement apparaît insuffisamment diversifiée, surtout à l'égard :

- des jeunes « saisonniers », et autres jeunes de passage,
- de certains jeunes « zonards » en rupture de ressource,
- des personnes en grande précarité résidentielle.

On peut penser que le besoin d'accueil concerne moins la problématique des jeunes habitants marginalisés. L'intervention auprès des jeunes en situations de squat ou d'habitat de fortune relèverait plutôt d'autres formes d'action spécifique, telles que les envisage le document

« Squats et habitats de fortune » (Voir bibliographie). L'intervention auprès des autres jeunes habitants marginalisés relèverait plutôt d'un accompagnement coordonné entre médiateurs de rue et professionnels des services.

La mission de rue

Un « travail de rue » apparaît plus que jamais absolument nécessaire. Mais celui-ci reste à définir, tant en direction des jeunes présents sur les espaces publics qu'auprès des habitants à la marge.

La création du demi-poste de psychologue de rue va dans ce sens, mais on a vu que l'intervention de rue n'a pas été placée dans des conditions très favorables au cours des premiers mois, notamment du fait :

- d'une couverture médiatique du phénomène « errance » qui n'a pas contribué à « neutraliser » la fonction,
- de la confusion que les publics ont pu faire entre intervention de prévention de rue et interventions de maintien de l'ordre,
- du trop grand isolement de l'intervenant, à défaut d'action coordonnée.

L'action caritative et humanitaire.

L'action des associations apparaît elle-même limitée sur le terrain de l'errance des jeunes.

- Les associations caritatives et humanitaires ont elles-mêmes peu de prises sur les jeunes marginaux. La plupart s'adressent surtout à des publics « classiques » de familles pauvres et d'habitants très démunis, et beaucoup moins aux jeunes publics errants. On a pu voir que certains intervenants ont parfois une vision très négative de ces jeunes, considérés plus comme marginaux par choix que comme victimes.
- Elles se situent pour la plupart en dehors des instances de concertation et de coordination, et notamment assez peu impliquées (sauf exceptions) dans l'animation technique aux côtés des professionnels.

Leur rôle auprès des jeunes errants reste donc à préciser et à développer. Le projet de collectif associatif dont il a été récemment question pourrait permettre de déboucher sur une plus grande implication de ces acteurs.

L'expérimentation de formules d'insertion alternative

L'expérience d'épicerie sociale animée par le CAS apparaît exemplaire d'une action non absolument spécifique aux jeunes marginalisés, mais susceptible de faire lien avec certains d'entre eux.

Mais, en l'absence d'autres formules de même type (ni véritable restauration sociale, ni ateliers d'activités non économiques, ...), ce volet reste également soumis à la réflexion. L'initiative bénévole en ce sens apparaît très pauvre à ce jour.

5.4 Commentaire

Les « publics » de jeunes errants sont souvent décrits par les acteurs professionnels ou bénévoles comme « hors de portée », sur lesquels les acteurs ont « peu ou pas de prise » effective, ainsi qu'une appréhension très incertaine. Ce constat semble en effet s'imposer très largement et il donne la mesure de la difficulté à adapter une action à l'errance des jeunes.

Quelles que soient les ressources du travail social dans le traitement au cas par cas de certaines situations de jeunes à la marge, les conditions de mise en œuvre d'une action de prévention par les intervenants sociaux et de santé, professionnels et bénévoles, ne sont pas réunies. Au-delà de la rencontre avec les intervenants les plus sensibilisés, l'enquête a aussi permis de prendre la

mesure des tensions qui s'expriment autour des manifestations les plus visibles de la présence de jeunes marginaux. On peut craindre dès lors que le déficit de dispositif social adapté ne laisse le champ libre à l'expression de demandes de « nettoyage » de la ville, au risque d'une plus grande exclusion-relégation des jeunes concernés.

Certains manques apparaissent flagrants, que ce soit en matière d'accueil, de médiation de rue, de coordination des moyens, d'information...

On peut penser que les besoins principaux se situent dans le registre d'une Veille Sociale adaptée aux nouveaux phénomènes de marginalisation de jeunes.

6 - PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS

On rappellera dans un premier temps les perspectives que se donnait la synthèse des travaux de diagnostic partagé sur la grande précarité et l'errance (Cf. III 4 – Atelier n°2). Nous reprenons la courte partie ci-dessous dans la mesure où elle nous paraît répondre aux besoins gersois d'aujourd'hui.

Des lieux d'accueil qui favorisent l'expression

Le document « souligne l'importance de l'écoute et de la parole pour cette population ». Ce qui mène à considérer l'intérêt d'lieux d'accueil pérennes.

Se fonder sur les réponses à des besoins vitaux pour développer d'autres modes de prise en charge

Des jeunes décrits comme « peu enclins à s'engager dans un dispositif d'insertion » et comme « ayant peu ou pas de réelle demande »

Se propose de chercher à « créer un lien » par la prise en compte des besoins élémentaires (santé, alimentation, hygiène...)

Une approche globale associant prévention et traitement du phénomène

Pour des « interventions de présence et de médiations dans la rue et dans les quartiers »

Une meilleure compréhension du phénomène pour rechercher des réponses novatrices

Mais notre sentiment à l'issue de cette étude est que les caractéristiques du dispositif gersois demandent une intervention particulière dans certains domaines :

Une intervention à la rue apparaît plus que jamais indispensable.

Elle demande :

- à être « sécurisée » : clairement disjointe des interventions de maintien de l'ordre (nécessaire engagement préfectoral en ce sens), ainsi que de la couverture médiatique du phénomène.

- développée dans le sens :

- d'une meilleure information par contact direct avec ces publics

- d'une plus grande « mixité » de l'intervention :

Nous entendons par-là : **s'inspirer de l'expérience des équipes de rue** associant :

* différents intervenants « mobiles »

* du social et du médical

* hommes et femmes.

Articulations dans le cadre de veille sociale

Le travail de rue n'est qu'un des volets d'un dispositif de veille sociale qui doit en outre se doter de moyens nouveaux pour mieux appréhender et accompagner les situations d'errance des jeunes :

- Une fonction d'accueil adaptée, localisé au plus près des lieux de concentration des publics.
- Une offre d'hébergement plus diversifiée
- Un 115

Quelques points essentiels méritent d'ores et déjà d'être notés :

Face à des publics émergents, de jeunes précarisés en mal d'inscription dans les dispositifs existants (RMI, Insertion, travail social...), il apparaît plus que jamais nécessaire de mobiliser les outils et procédures éprouvés.

La priorité nous semble concerner la mise en œuvre d'**une Veille Sociale**, défaillante dans les deux sites considérés, plus attentive aux jeunes marginalisés, passant notamment par :

- La création ou la diversification de lieux d'accueil accessibles, au plus près des espaces publics fréquentés (type PAIO, accueil de jour, accueil jour/nuit, lits d'hébergement pour soins, foyers...), ouverts aussi largement que possible aux personnes avec chien(s).
- Le soutien aux démarches d'implication des acteurs sociaux dans la prise de contact direct avec les jeunes errants (enquêtes hors murs, mise en œuvre de nouveaux outils d'investigation...).
- La mise en place ou le développement des fonctions mobiles de travail de médiation de rue (fonction de maraude à vocation première d'entretien d'un « lien social » individuel et collectif, création d'équipes mixtes médico-sociales...).
- L'ouverture du 115, ou de tout autre mode de contact plus approprié, aux jeunes marginalisés.

D'autres orientations nous semblent devoir être soutenues, sous réserve d'articulation avec les précédentes :

- d'ouverture de lieux de transit ou de villégiature, protégés des éventuels conflits de voisinage,
- d'aménagement des espaces publics urbains appropriables par les jeunes (non limité aux jeunes marginalisés),
- de soutien aux situations d'habitat transitoire, selon les principes adoptés par le rapport « Squat et habitat de fortune »²³,
- de formules d'insertion par l'activité hors travail (ateliers d'art et d'artisanat, restaurants sociaux, jardins et épiceries sociales...)
- de soutien à l'activité économique alternative (chantiers de réparation de véhicule, chantiers agricoles...),
- d'aide à la mobilité (développement des moyens de transport hors marché...),
- de médiation entre jeunes marginalisés, représentants des collectivités locales, habitants et commerçants de centre-ville.

²³ Voir III 14